Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC841021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Création d'un poste non permanent de conseiller numérique – Contrat de projet**	**N° 84/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC841021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : François POUHIN

Le Président informe l'assemblée délibérante :
Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs, afin de permettre les avancements de grade, relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC841021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Président propose à l'assemblée délibérante :
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C afin de mener à bien le projet identifié suivant :

Dispositif Conseiller Numérique France Services
pour une durée de 2 ans minimum, soit du 1er décembre 2021 au 30 novembre 2023 inclus.
Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir :
L'assistance et la formation des administrés pour l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leurs démarches administratives et de la vie quotidienne.
A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé.
Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.
L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique C et pourra bénéficier des primes et indemnités afférentes à son grade de référence,
La rémunération sera déterminée selon l'indice de rémunération maximum du 1er échelon du 1er grade de la filière administrative soit 340 à la date de la délibération.
La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Vu l'avis des commissions administration générale et des finances en date du 28/09/2021 et du 04/10/2021.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Président de recruter un conseiller numérique comme exposé ci-dessus pour une durée de 2 ans,
- **MODIFIE** le tableau des emplois,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2021.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC851021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Tableau des emplois du personnel (PJ n°2)**	**N° 85/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC851021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : François POUHIN

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC851021-DE

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu les délibérations modifiant le tableau des emplois en date du 26 novembre 2020 et du 14 octobre 2021,

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants :

- 3 emplois d'attachés territoriaux à temps complet pour le développement du tourisme, le développement économique et l'animation santé, qui pourront, après le délai légal de parution de la vacance d'emploi, également être pourvus par un agent contractuel sur le fondement :
    - de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 notamment pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales
    - de l'article 3-2 pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
    - de l'article 3-3 alinéa 2 Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

  Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leurs niveaux de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché territorial sur la base du 1er échelon. Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire de ce grade.

- 3 emplois d'agents d'accompagnement d'enfants contractuels à temps non complet pour accompagner les enfants pendant le temps de cantine comme suit :
    - 2 sur la base d'un temps non complet hebdomadaire de 6 h
    - 1 sur la base d'un temps non complet hebdomadaire de 12h

  Ces emplois sont équivalents à la catégorie C. Les agents recrutés auront comme fonction d'accompagner les enfants lors d'activités durant la restauration scolaire et auront en charge l'entretien des locaux. Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-3 4° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (emplois à temps non complet lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %). Les agents non titulaires percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints territoriaux d'animation soit au 1er échelon de ce grade et pourront être amenés à effectuer des heures complémentaires ou supplémentaires sur demande expresse de l'autorité territoriale et bénéficier du régime indemnitaire afférent au grade d'adjoint d'animation territorial.

- 20 emplois saisonniers pour le musée du Pays Châtillonnais et l'ensemble des sites concernés par les activités extrascolaires organisées par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais pour la période du 1er décembre 2021 au 31 décembre 2022. Ces postes

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC851021-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

sont créés conformément au I. 2° de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour satisfaire aux besoins saisonniers des différents services de la Collectivité. Les intéressés exerceront les fonctions d'agent polyvalent de catégorie C. Les agents concernés percevront une rémunération correspondant à l'indice majoré du 1er échelon du grade des adjoints d'animation.

Après l'avis favorable de la commission administration générale en date du 28/09/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** les modifications au tableau des emplois exposées ci-dessus à compter du 1er décembre 2021.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC861021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Rapport égalité « hommes – femmes »**	**N° 86/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC861021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : François POUHIN

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC861021-DE

L'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique se décline en 5 axes. Ils régissent les politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les cinq axes sont les suivants :

Axe 1 : renforcer la gouvernance des politiques d'égalité
Axe 2 : créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles
Axe 3 : supprimer les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière
Axe 4 : mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle
Axe 5 : renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose à toute collectivité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de :

- renforcer l'égalité professionnelle,
- prévenir toute discrimination,
- favoriser l'égalité professionnelle pour les travailleurs en situation de handicap.

Cette loi a notamment modifié la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en créant l'article 6 septies. Ce nouvel article qui affirme les objectifs du plan d'action pluriannuelle, dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables.

Ce plan d'action comporte des mesures visant à :

- évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. Lorsque, pour l'application de l'article 58 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, de l'article 79 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et de l'article 69 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée, la part des femmes ou des hommes dans le grade d'avancement est inférieure à cette même part dans le vivier des agents promouvables, le plan d'action précise les actions mises en œuvre pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces nominations, en détaillant notamment les actions en matière de promotion et d'avancement de grade ;
- favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Le Décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définit par ailleurs les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC861021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Concernant la Communauté de Communes, 3 emplois permanents seulement sont occupés par des hommes, 1 catégorie A détaché sur un emploi fonctionnel (le seul emploi fonctionnel de la collectivité) et 2 catégories C en filière technique.
Les comparaisons sont donc difficiles à réaliser.
En tout état de cause, les recrutements sont, au sein de la collectivité, réalisés sans discrimination au niveau du sexe, les postes sont ouverts à tous avec des propositions de salaires identiques.

Vu l'avis de la commission administration générale en date du 28/09/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport énoncé ci-dessus.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC871021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Modification des représentations dans les organismes extérieurs - Modification des représentants au sein de l'EPAGE SEQUANA**	**N° 87/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC871021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Jérémie BRIGAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7 et L5211-7.

La Communauté de Communes est membre de l'EPAGE SEQUANA avec comme représentants 96 délégués titulaires et 96 délégués suppléants pour siéger en son sein au titre de la compétence GEMAPI.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC871021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Vu les délibérations CC 44/09/20 du 7 septembre 2020, CC 72/11/2020 du 26 novembre 2020, par lesquelles la Communauté de Communes a désigné des délégués titulaires et suppléants pour siéger au titre de la compétence GEMAPI,

Vu l'avis de la commission administration générale en date du 29/09/2021.

Considérant qu'il convient de remplacer 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants démissionnaires,

Après appel à candidature une seule candidature est déclarée pour chaque poste à pourvoir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21 alinéa 7 qui prévoit lorsqu'une seule candidature est présentée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs que les nominations prennent effet immédiatement.

- Sont donc désignés pour siéger à l'Epage SEQUANA comme délégués représentant la Communauté de Communes les délégués suivants:

  - délégué titulaire : M. Jean-Marc PERTUISOT en remplacement de Monsieur René REGNAULT
  - délégué suppléant :M. Frédéric DESTRUMEL en remplacement de Madame Fabienne BACH
  - délégué titulaire : M Jean-Marc CHAPUT en remplacement de Monsieur Daniel TARTERET
  - délégué suppléant : M. Christian BORNOT en remplacement de Monsieur Jean-Marc CHAPUT
  - déléguée titulaire : Mme Florence MOLE en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MOIRET
  - déléguée suppléante : Mme Dorothée PEDNEAULT en remplacement de Madame Florence MOLE

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC881021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Exonérations TEOM 2022 *(PJ n°3)***	**N° 88/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC881021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Valérie BOUCHARD

Les dispositions de l'article 1521-III.1. 2. 3. du code général des impôts, permettent aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC881021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Vu l'avis de la commission déchets ménagers en date du 30/09/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux listés en annexes.

  Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2022.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2022**	**N° 89/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Le cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Ce débat s'inscrit dans le cadre des articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants un rapport sur les orientations budgétaires est présenté au Conseil Communautaire.

Avant l'examen du budget, l'exécutif présente ainsi à son assemblée délibérante un rapport sur :

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

• les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,

• les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

• la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs avec notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
1° Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
2° L'évolution du besoin de financement annuel

La loi prévoit que le DOB doit porter sur l'ensemble des budgets, budget principal et budgets annexes.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les lieux de mise à la disposition du public sont le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote. Une délibération prend cependant acte de la tenue de ce débat.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le projet de loi de finances 2022 a été présenté au Conseil des ministres du 22 septembre 2021.

1. Prévisions nationales pour 2022

Le projet de budget s'appuie finalement sur une prévision de croissance de +6% pour 2021 contre 8% prévue initialement.

Selon ces prévisions, en 2022 :

- le déficit public se réduirait pour atteindre 4,8% du PIB contre 8,4% en 2021 (6,7% prévu initialement).
- la dépense publique devrait être ramenée à 55,6% du PIB, contre 59,9 % en 2021 (58,5 prévue initialement en 2021), malgré cette baisse en proportion, en valeur elle est prévue en hausse de 11 milliards d'euros

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

- la dette publique décroîtrait également pour s'élever à 114% du PIB contre 115,6 en 2021 (116,2 % prévue initialement en 2021).
- le taux de prélèvements obligatoires s'élèvera à 43,5% de la richesse nationale contre 43,7% en 2021.

Les effectifs des emplois publics de l'État et de ses opérateurs sont restés à un niveau quasi-stable depuis 2017 (1 249 postes en moins, soit - 0,05 % des effectifs présents en 2017). En 2022, le solde global des créations et des suppressions d'emplois sera de - 509. Des créations d'emplois sont toutefois prévues dans la police, la justice et les armées.

2. Mesures mises en œuvre :

Le projet de loi de finances pour 2022 affiche comme objectif de favoriser la croissance économique, afin d'envisager un rétablissement progressif des finances publiques.

2.1. A destination des ménages :

Les principales mesures prévues concernant les particuliers sont les suivantes :

La baisse de l'impôt sur le revenu
Les tranches du barème de l'impôt sur le revenu seront revalorisées de 1,4 % pour l'imposition des revenus de 2021 afin de tenir compte de l'inflation.

L'exonération de la taxe d'habitation
La suppression progressive de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés va se poursuivre. Ces ménages bénéficieront en 2022 d'une exonération de 65 % de leur taxe. L'abandon définitif de la taxe d'habitation, portant uniquement sur la résidence principale, est prévu pour 2023.

La prolongation de MaPrimRénov'
Afin de continuer à soutenir la rénovation énergétique des logements, le dispositif MaPrimRénov' sera prolongé en 2022.

Un nouveau calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
Le calcul de AAH sera réformé avec la création d'un abattement forfaitaire sur les revenus des personnes vivant en couple. Cet abattement fixe sera de 5 000 € sur les revenus du conjoint non bénéficiaire de l'AAH, majoré de 1 100 € par enfant.

La reconduction du dispositif Pass'Sport
Mise en place en 2021 pour favoriser l'accès des jeunes aux clubs sportifs, cette allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant sous conditions de ressources sera reconduite en 2022.

L'amélioration du niveau de vie des étudiants
Afin de lutter contre la précarité étudiante, les bourses sur critères sociaux seront revalorisées de 1 %.

Le prolongement de l'aide exceptionnelle à l'alternance (pour les moins de 30 ans) est annoncé à hauteur de 6 mois jusqu'en juin 2022.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Un élargissement du service national universel (SNU)
Le service national universel (SNU), sera déployé, en vue de sa généralisation, avec 50 000 jeunes volontaires de 15 à 17 ans qui seront accueillis en séjour de cohésion en 2022.

Un renforcement du Service civique
Des crédits permettront l'accueil d'au moins 200 000 jeunes en mission de service civique en 2022. Les thèmes prioritaires de ces nouvelles missions sont : lutter contre l'épidémie de Covid-19, favoriser la transition écologique, favoriser les solidarités intergénérationnelles, agir pour la réussite de tous les élèves...

La lutte contre les violences conjugales
De nouveaux crédits seront consacrés aux dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et contre la prostitution.

La poursuite du Plan relance avec le renforcement de mesures en matière d'emploi et de formation professionnelle aux métiers d'avenir, et un soutien accentué de l'État à Pôle emploi.

Une recentralisation du revenu de solidarité active (RSA) pour les départements volontaires à compter du 1er janvier 2022. Cette expérimentation a déjà été prévue pour le département de la Seine-Saint-Denis.

2.2. A destination des entreprises :

- **Allongement des délais d'option pour le choix de régime d'imposition des micro-entrepreneurs**

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 propose d'harmoniser et d'allonger les délais d'option pour le régime réel ou de renonciation à cette option jusqu'au dernier jour de dépôt de la déclaration fiscale des résultats de l'exercice précédent. Ce dispositif sera applicable aux options ou renonciations formulées à partir du 1er janvier 2022.

- **Doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants dans les petites entreprises**

Dans le but de faciliter l'accès des travailleurs indépendants à la formation, le PLF 2022 prévoit de doubler le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants, dans les entreprises de moins de 10 salariés. Le crédit d'impôt est accordé aux entrepreneurs relevant d'un régime réel d'imposition.

- **La transmission d'entreprise facilitée**

Le PLF 2022 prévoit de faciliter la transmission d'entreprise à travers diverses mesures.

En cas de cession à un tiers d'un fonds en location-gérance, les plus-values seront exonérées et lors de départ en retraite, un assouplissement du délai des demandes d'exonération au titre des cessions d'entreprise serait appliqué.

Par ailleurs, le PLF 2022 prévoit, par dérogation, la possibilité de déduire les amortissements constatés dans la comptabilité des entreprises au titre des fonds commerciaux, s'ils sont acquis entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Le but est ainsi de réduire le coût de la reprise des fonds de commerce.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Le PLF 2022 propose de supprimer plusieurs dépenses fiscales, principalement les suivantes:

- Afin de reprendre une entreprise industrielle en difficulté, le régime d'exonération d'impôt sur les sociétés des bénéfices réalisés dans les 24 mois suivant leur création, par les sociétés créées entre le 1er juillet 2007 et le 31 décembre 2021 sera supprimé. Cette suppression concernera les exercices ouverts à partir du 1er janvier 2022.
- La suppression des exonérations temporaires d'impôts locaux est prévue. Les effets des délibérations communales cesseraient à partir du 1er janvier 2022 et du régime d'exonération d'impôt sur les bénéfices (IR ou IS), plafonné à 61 000 € de bénéfice concernant les entreprises exerçant une activité en zones franches urbaines.

2.3. A destination des Collectivités Locales :

En cette période préélectorale, les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit donc pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Pour les collectivités, les mesures annoncées à ce jour sont ainsi assez succinctes contrairement aux années précédentes avec quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme a minima des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité.

Evolution des dotations

Il est prévu un maintien des dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales avec une légère progression des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à hauteur de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Cette hausse peut s'expliquer principalement par le dynamisme de recettes fiscales nationales qui se sont répercutées sur certaines collectivités avec le versement d'une fraction de TVA aux départements et intercommunalités à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal.

C'est ainsi que la DGF sera globalement stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Concernant les communes d'outre-mer, le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022. Un choix qui entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et donc une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement.

Soutien à l'investissement local

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle. En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance. Le budget 2022 acte

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros ou Territoires d'industrie.

Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour tenir compte de « l'augmentation des prix des matières premières et une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics ». Il double la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 millions d'euros. Pour être éligibles, les communes doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants. Et une nouvelle fraction va être créée pour les communes se trouvant dans les parcs naturels régionaux.

Réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes électriques…). Le Gouvernement propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

3. Situation financière de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais

(Sources DGFIP – année 2020)

Etat de la dette

La dette par habitant s'élève à 144 € (158 € l'année précédente) contre 104 € pour l'ensemble des Communautés de Communes sur la base de la dette du budget principal. En tenant compte de l'endettement total (y compris les budgets annexes) la dette est de 207 € (223 € en 2019) par habitant.

Montant des annuités

Le remboursement des annuités s'élève à 22 € par an et par habitant (stable par rapport à l'année précédente) contre 21 € pour l'ensemble des Communautés de Communes sur la base de la dette du budget principal. Si l'on tient compte de l'ensemble des budgets, on obtient une annuité de 33 € par habitant contre 34 € en 2019.

Capacité d'autofinancement nette (CAF nette)

Elle atteint 59 € par habitant (contre 65 € l'année précédente) contre 40 € pour la France entière et 34 € pour la moyenne régionale. En tenant compte de l'ensemble des budgets cette somme atteint 65 € contre 34 € l'année précédente.

Le fonds de roulement

Ce fonds s'élève à 236 € par habitant (contre 189 en 2019 et 138 en 2018), alors qu'il est de 137 € pour la moyenne nationale et 96 € pour la moyenne régionale concernant les Communautés de Communes.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Les taux d'imposition

Les taux d'imposition sont nettement inférieurs à ceux pratiqués en moyenne en France. Ils ont été maintenus en 2021 à l'exception de la taxe d'habitation pour laquelle la collectivité n'a plus de décision à prendre.

La taxe d'habitation est celle qui concernait tous les habitants de nos communes. Son taux en 2020 était de 5,08 %. En France pour les Communautés de Communes, il était en moyenne de 5,82 %.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est celle qui est regardée par tous les investisseurs. Son taux en 2020 était de 5,02 % contre 5,84 % en moyenne nationale.

La C.F.E. (Contribution foncière des entreprises) qui peut être assimilée en partie à l'ancienne taxe professionnelle intéresse directement toutes les entreprises, petites ou grandes, commerces, artisans. Le taux de 5,02 % en 2020 est inférieur au taux moyen national de 7,06 %

	Communauté de Communes du Pays Châtillonnais	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Taxe d'habitation	**5,08%**	**5,30%**	**6,46%**	**5,82%**
Taxe foncière sur les propriétés bâties	**5,02%**	**5,11%**	**5,13%**	**5,84%**
Taxe foncière sur les propriétés non bâties + GEMAPI	**10,05%**	**11,07%**	**11,52%**	**14,43%**
CFE	**5,02%**	**5,45%**	**6,19%**	**7,06%**

4. Les orientations budgétaires de la CCPC : évolution des dépenses et recettes

4.1. La section de fonctionnement

4.1.1 Évolution des recettes et dépenses pour l'ensemble des budgets :

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

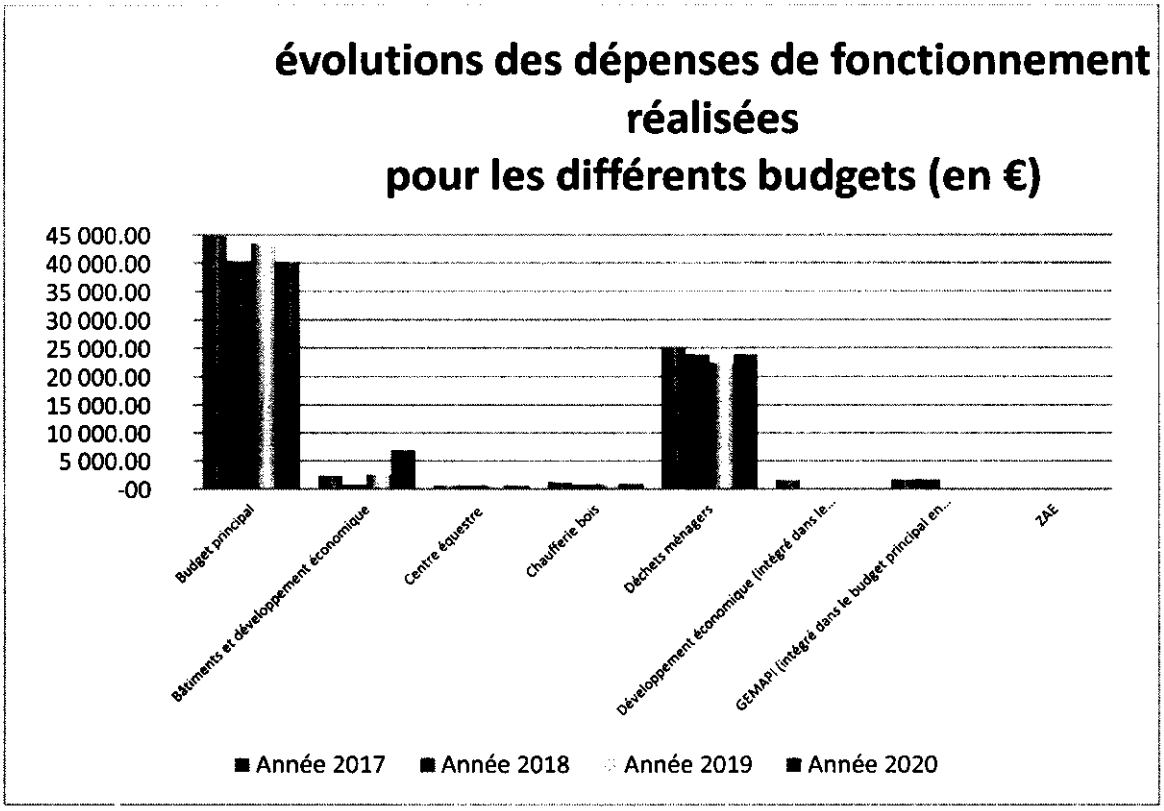

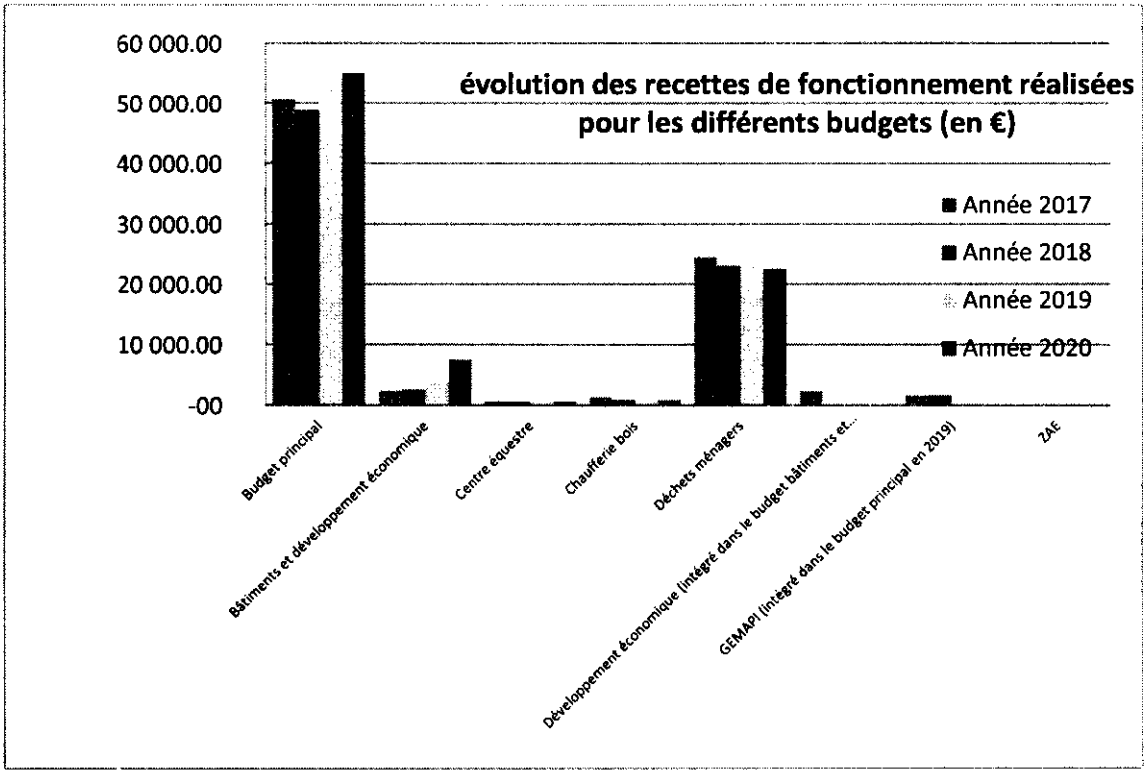

Il est à noter l'intégration dans le budget général du budget GEMAPI en 2019 ce qui explique une bonne partie de la hausse des recettes et des dépenses du budget principal. De même en 2019, le budget développement économique a été intégré dans le budget bâtiments à vocation économique renommé Budget annexe « Bâtiments et développement économiques ». Pour le budget principal

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

2022, une prévision budgétaire légèrement en hausse des dépenses de fonctionnement est prévue sur le budget principal en raison du retour de certaines dépenses après la crise sanitaire et du pourvoi de certains emplois vacants (+ 5%). Cette hausse prévisionnelle des dépenses ne tient pas compte de l'intégration dans le budget principal du budget annexe bâtiments et développement économique qui de fait viendra augmenter ce budget.

4.1.2 Évolution des produits fiscaux :

Après 2 baisses des taux en 2013 et 2015, la collectivité malgré de nouvelles charges liées aux transferts de compétences décidées par l'État, a pu maintenir ses taux d'imposition afin de ne pas accroître la pression fiscale sur ses administrés et ses entrepreneurs dans un souci d'attractivité du territoire gage de développement futur. Elle entend poursuivre cette politique en 2022.
Par ailleurs, la collectivité n'a plus à voter de taux pour la taxe d'habitation en raison de sa suppression à terme. La collectivité ne dispose plus de marge de manœuvre dans ce domaine.
La dernière échéance relative à la fiscalité locale est la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales au 1er janvier 2023 qui suit les mesures appliquées au 1er janvier 2021, à savoir :

- Le transfert de la Taxe sur le foncier bâti départementale aux communes
- Le transfert d'une fraction de la TVA aux intercommunalités

Produit fiscal par année

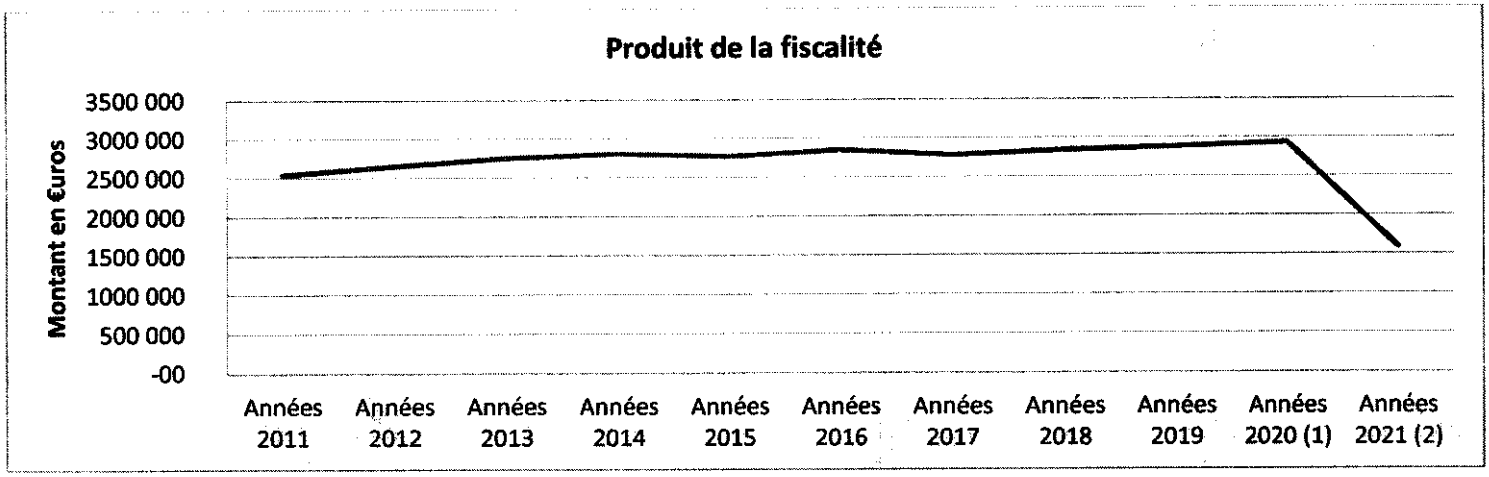

[1] *pour l'année 2020, le produit de la taxe d'habitation était gelé, la collectivité n'avait plus la possibilité de la modifier dans le cadre de la suppression progressive de la taxe d'habitation*

[2] pour l'année 2021 il n'y a plus de produit de taxe d'habitation (remplacé par une fraction de TVA)

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Taux votés par année

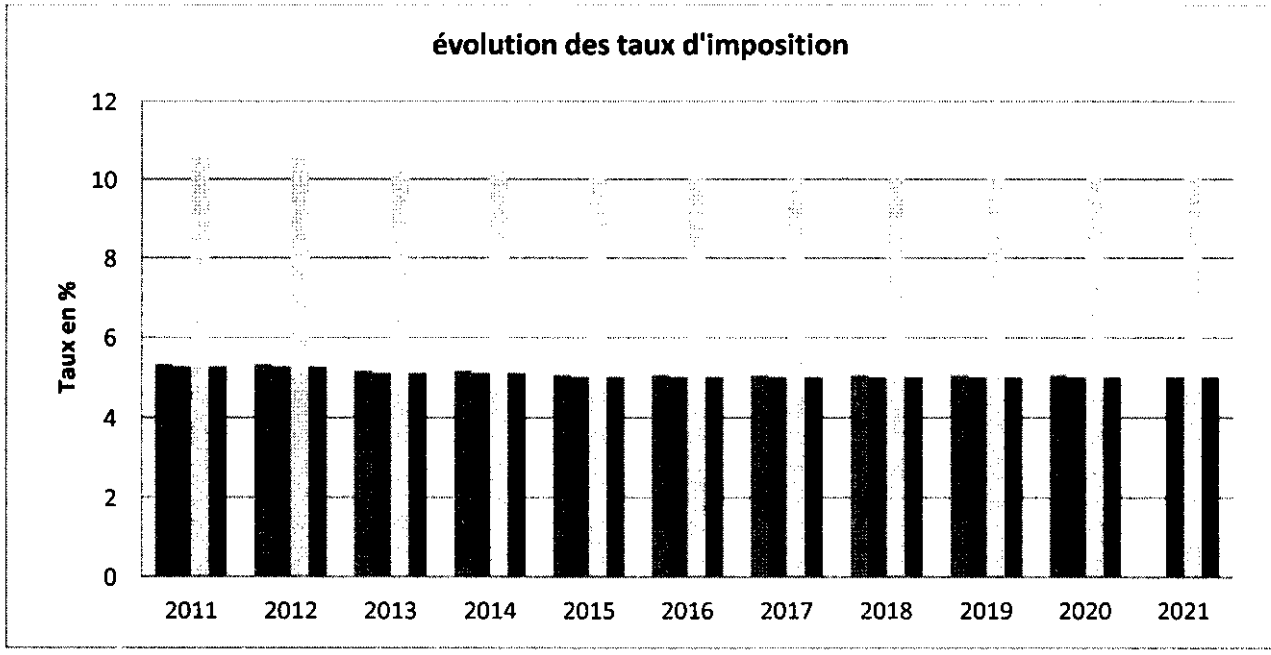

4.1.3 Évolution du FPIC :

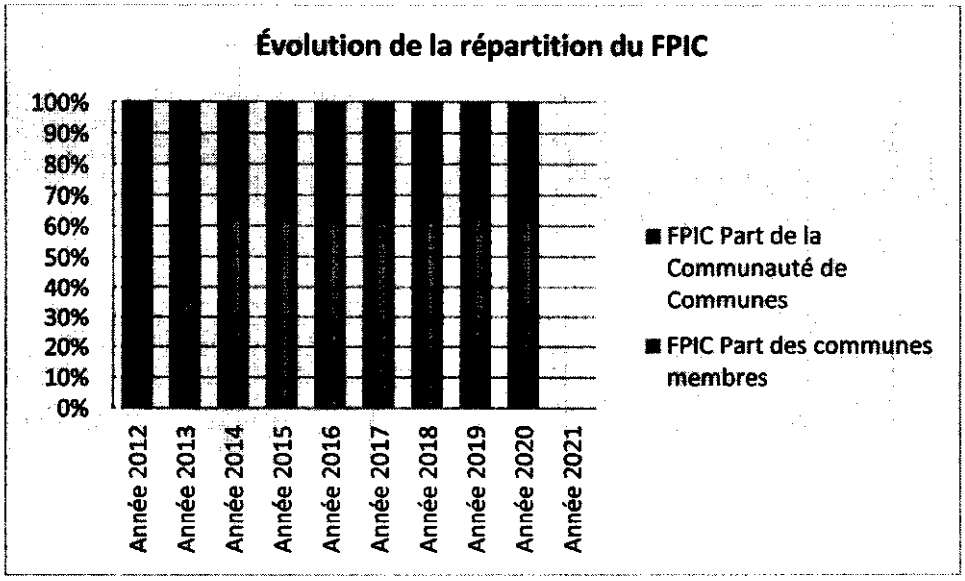

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

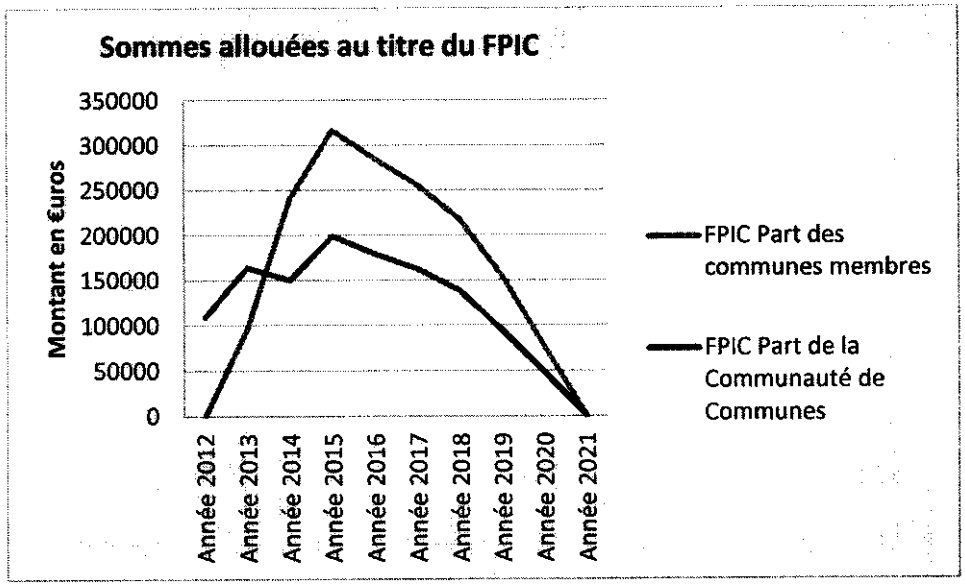

		FPIC	
		Part des communes membres	**Part de la Communauté de Communes**
Année	**2012**	0	109 202
	2013	96 539	163 737
	2014	240 984	150 332
	2015	317 010	199 132
	2016	285 157	179 371
	2017	255 578	162 498
	2018	217 317	138 048
	2019	154 166	94 590
	2020	76 097	48 283
	2021	0	0

Chiffres exprimés en Euros

Il est important de noter qu'après la baisse du montant du FPIC engagée en 2016, comme annoncé, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais qui bénéficiait d'une garantie pour le maintien d'un reversement au titre du FPIC en 2020 est devenue inéligible en 2021.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

4.1.4 Évolution de la DGF :

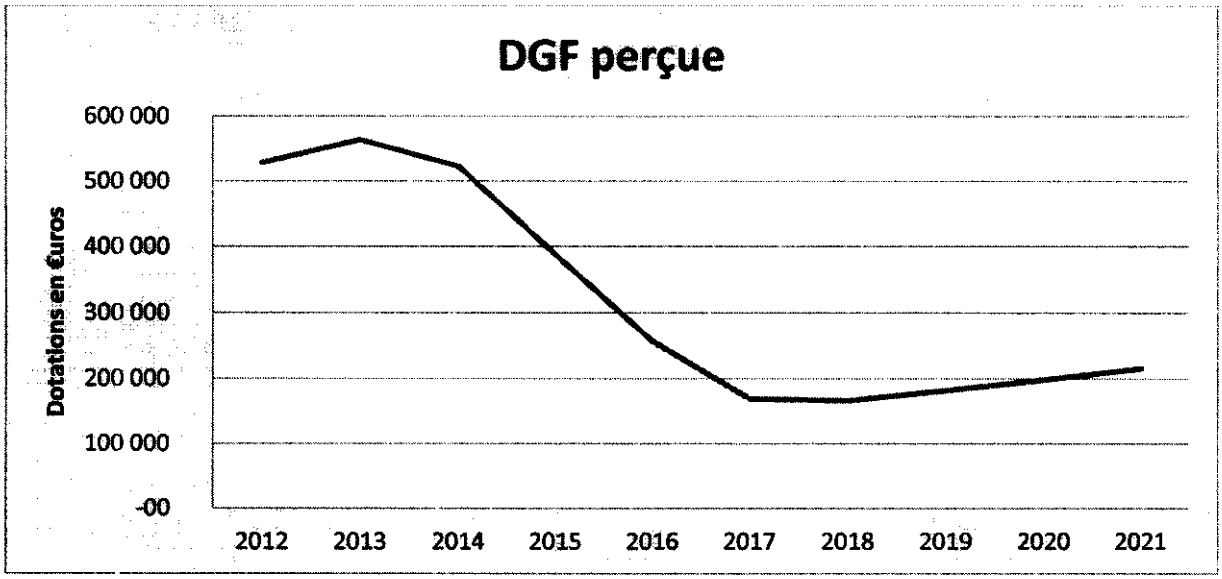

La DGF perçue par la Communauté de Communes est en augmentation constante depuis 2019 à un niveau toutefois inférieur de celui de 2016 (en € courants).

4.1.5. Les dépenses de personnel :

La Communauté de Communes du Pays Châtillonnais entend poursuivre sa maîtrise des effectifs et de la masse salariale tout en continuant d'assurer un niveau de service satisfaisant pour la population en tout point de son territoire.

Au 1er janvier 2021, les effectifs permanents de la Communauté de Communes sont de 55 agents avec 25 contractuels dont 2 C.D.I. et 1 contrat aidé et 30 titulaires ou stagiaires.

Parmi les agents contractuels 1 est agent de droit privé car recruté en P.E.C./ CAE.

La structure de la masse salariale de la CCPC : répartition par catégorie des agents (hors saisonniers) au 1er janvier 2021 :

- 12,73% de catégorie A
- 1,82 % de catégorie B
- 85,45 % de catégorie C

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

évolution de la composition du personnel

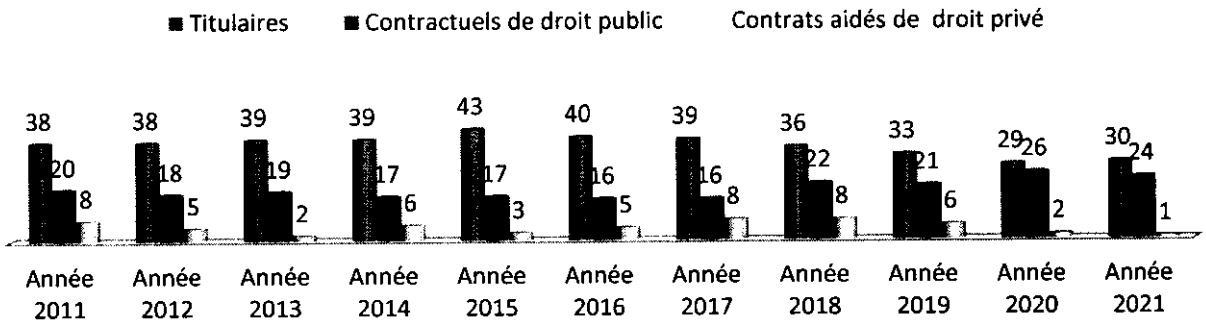

Compte tenu des objectifs annoncés de maîtrise des dépenses de fonctionnement, la modération salariale est de rigueur pour l'année 2022.

A cet égard, l'attribution du régime indemnitaire, le RIFSEEP mis en place en 2018 au sein de la collectivité, devra continuer d'être maîtrisé. Par ailleurs, 8 agents bénéficient d'une NBI, 3 en raison de fonctions d'accueil à titre principal, 2 en qualité de régisseur, 1 pour des fonctions particulières et 2 au titre de la direction d'une structure.

Il est scrupuleusement veillé au nombre d'agents au sein de la collectivité afin de maîtriser les charges de personnel. Après une rationalisation opérée dans les services au cours des dernières années, et compte tenu du nombre de postes pourvus après des vacances d'emplois une hausse des crédits est prévue.

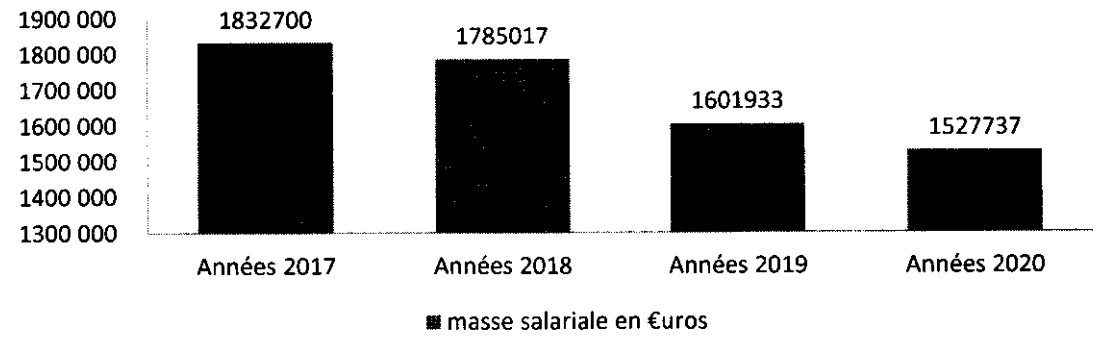

La masse salariale représentait en 2020, 36,49 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'objectif est de maintenir ce taux sous la barre des 40%.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

4.2. La section d'investissement :

Évolution des recettes et dépenses pour l'ensemble des budgets :

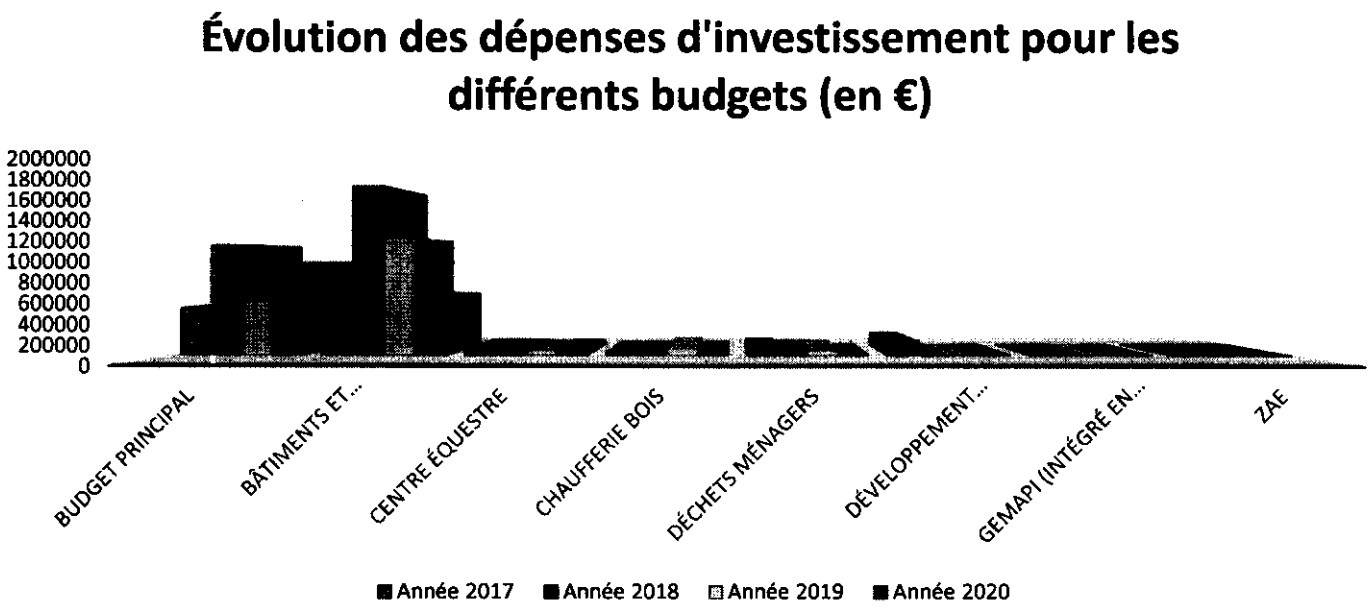

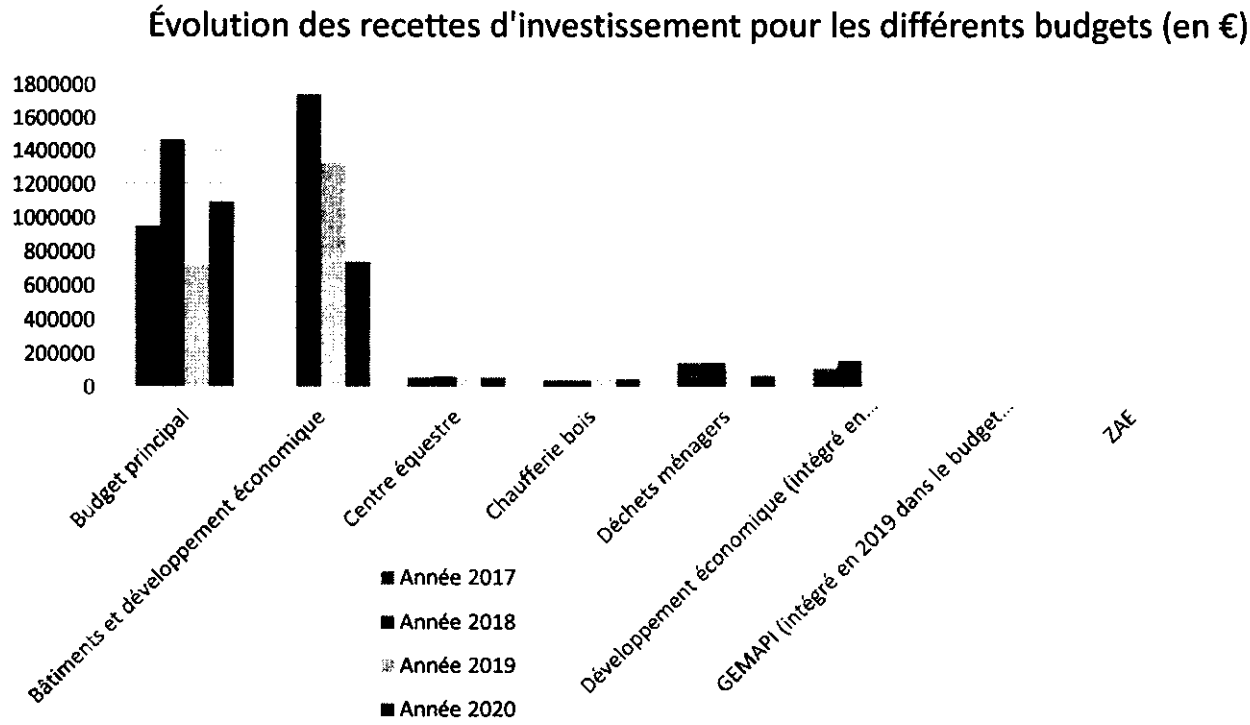

Les dépenses d'investissement sont tributaires de l'état d'avancement des projets au cours des dernières années et ont subi une forte augmentation au cours de l'année 2018 en raison de l'intégration des bâtiments transférés des communes. Les recettes, quant à elles, dépendent des subventions perçues avec le décalage dans leur perception dû aux financeurs.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

4.3. Structure et gestion de la dette globale de la collectivité

4.3.1 Évolution du capital restant dû entre 2018 et 2022

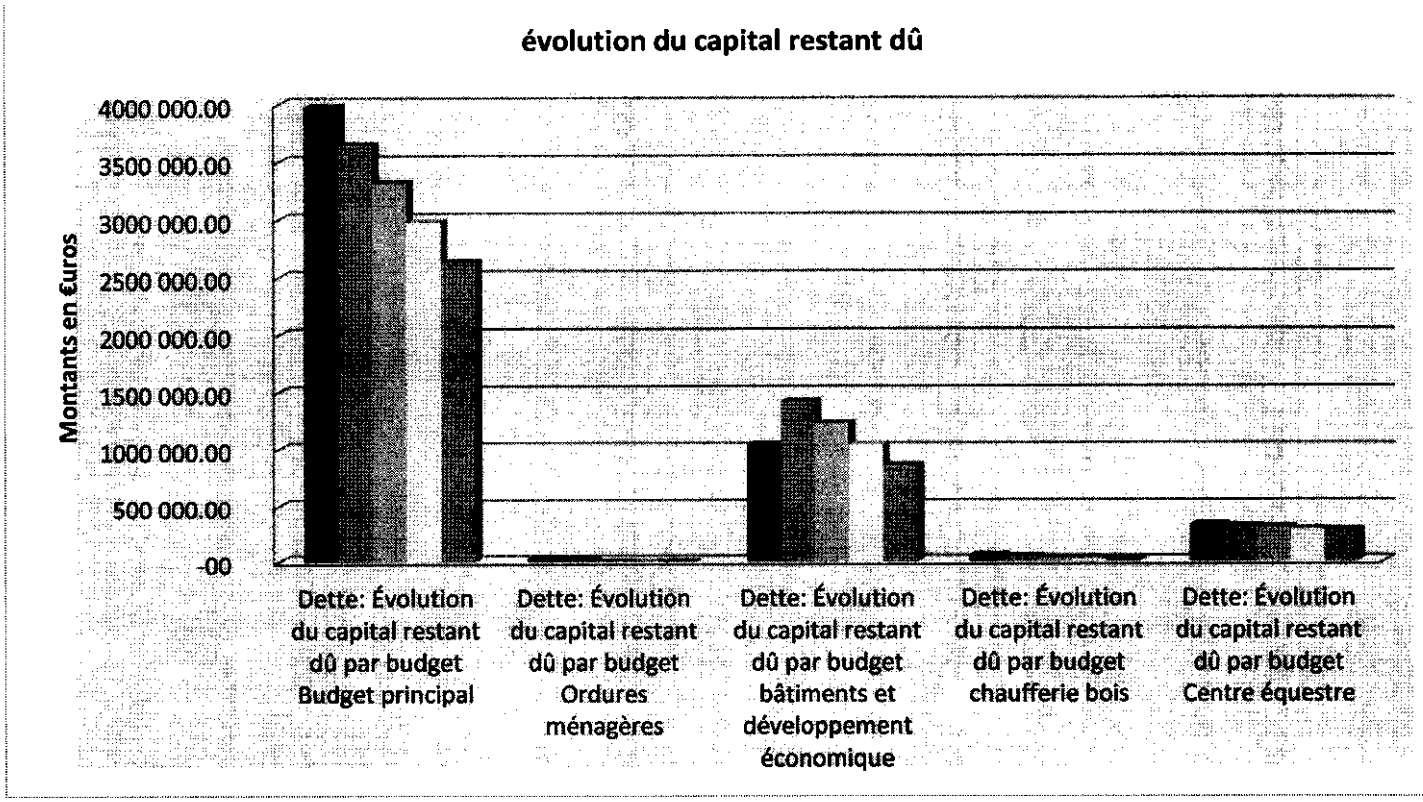

Après une légère croissance en 2019 due à l'intégration de nouveaux emprunts à la suite du transfert des bâtiments à vocation économique de Laignes et de Poinçon-les-Larrey, comme il n'est pas prévu de souscription d'emprunts nouveaux au cours de l'exercice 2022, la décroissance de la dette est de nouveau la règle. La collectivité est en effet en capacité de financer les actions prévues sur ses fonds propres sauf imprévus. Sa politique de maitrise des dépenses lui permet en effet de dégager les marges de manœuvres nécessaires.

4.3.2. Évolution des annuités des emprunts contractés :

Il n'est pas prévu à ce jour de contracter de nouveaux emprunts en 2022.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

5. Orientations 2022 proposées

C'est en tenant compte :

- de la réalisation du budget 2021,
- des conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19,
- du souhait de répondre aux attentes de la population sur l'ensemble du territoire,
- des décisions de l'État en matière de réduction des Dépenses Publiques qui modifient l'équilibre et l'architecture financière des budgets locaux en modifiant les dotations financières,
- de la politique de l'État en matière de transfert de compétences ou d'attribution de nouvelles compétences aux collectivités territoriales,
- des politiques de l'État, de la Région, du Département et de l'Europe relatives aux aides envers les collectivités,
- des capacités d'endettement et d'investissement de la Communauté de Communes dans le respect de la pression fiscale sur les citoyens,
- des compétences de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et notamment de ses programmes d'aides dans les domaines économiques, commerciaux (aides au commerce ambulant/itinérant) et de la santé (bourses à destination des étudiants en santé),
- du rôle moteur que doit jouer la Communauté de Communes pour faire évoluer tout le Pays Châtillonnais,

que ce débat s'inscrit avec la présentation des projets majeurs identifiés à ce jour comme suit :

Projets envisagés en 2022

Avant tout il est prévu de maintenir le niveau de service actuel en tout point du territoire, d'œuvrer pour que l'offre soit équilibrée et de qualité et de poursuivre au même niveau voire de développer l'aide aux associations et collectivités porteuses de projets avec dans ce dernier cadre la contractualisation du CRTE qui a pris la suite du CTE et du contrat de ruralité.

Tout projet envisagé ou poursuivi suit la politique de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais dont l'objectif principal affiché est de « REVITALISER LE CHATILLONNAIS ».

Pour y parvenir, 3 **axes d'intervention** majeurs ont ainsi été identifiés :

1/ Agir énergiquement sur **les conditions d'attractivités économiques** du Châtillonnais (le renouvellement et le développement de l'existant, l'accueil et la création de nouvelles activités…)

2/ **Accompagner activement** les projets et initiatives en faveur de l'emploi

- en activant tous les leviers disponibles,
- en identifiant ou attirant des porteurs de projets en capacité de produire de la richesse, de l'innovation, et donc de créer de la valeur ajoutée.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

3/ Renforcer cette dynamique par une **stratégie de communication efficace et adaptée** dont la cible sera double :

- en interne : assurer l'appropriation de l'identité du territoire, développer la culture de l'accueil, faciliter l'insertion des nouveaux arrivants et le « vivre ensemble »,

- en externe : promouvoir le territoire, la qualité et le cadre de vie, prospecter de nouveaux actifs et de nouvelles populations.

C'est ainsi que secteur par secteur les priorités de l'exercice budgétaires peuvent être résumées comme suit :

Environnement

- CRTE: animation du dispositif (accompagnement de projets)
- Report des crédits pour l'étude Natura 2000 pour un montant de 70 000 €
- Mise aux normes des déchetteries communautaires pour un montant global estimé de 800 000 € H.T. à programmer su plusieurs années dans le budget annexe déchets ménagers

Economie

- Soutien à l'activité économique dans les limites des compétences de la Communauté de Communes avec notamment
    - Construction d'un espace économique numérique et élaboration de son projet de fonctionnement avec 1 980 000,00 € de crédits inscrits
    - Aides aux commerces ambulants/itinérants de 1ère nécessité avec l'inscription de 40 000 € de crédits
    - Solde du fonds régional des territoires
    - Maintien des aides directes de la collectivité
    - Instruction des dossiers LEADER

Santé-Solidarités

- Versement des bourses à destination des étudiants orthophonistes et en médecine, dentaire
- Poursuite des actions du contrat local de santé
- Assurer le fonctionnement du centre social avec le déploiement de nombreuses actions à destination des familles et des publics en difficulté
- Recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du label France Service

Tourisme - Culture

- Report des crédits pour l'aménagement du site de Vix à hauteur de 200 000 €
- Poursuite du soutien dans le cadre de l'aide à l'investissement des hébergements touristiques à hauteur de 20 000 €
- Développer les actions de promotion du territoire avec notamment l'accompagnement de l'Office de Tourisme
- Assurer le fonctionnement du musée et développer son attractivité
- Réfection de la micro signalisation
- Inscription des sentiers VVT au PDESI et pédestres au PDIPR

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC891021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Jeunesse

- Poursuite des actions à destination des enfants du territoire (de la petite enfance aux lycéens) avec l'aide et le soutien financier de nos partenaires notamment la Caisse d'Allocations Familiales avec le nouveau contrat Enfance-Jeunesse
- Fonctionnement du Multi-Accueil de Baigneux-les-Juifs

Patrimoine immobilier

- Entretien des bâtiments propriété de la Communauté de Communes
- Mise en accessibilité des bâtiments de la collectivité

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.
Vu le rapport d'orientation budgétaire présenté à l'appui du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **PREND** acte du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC901021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Décision modificative n° 2 – Budget Chaufferie bois**	**N° 90/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC901021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC901021-BF

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

M. Lemaire présente le projet de DM n°2 au budget Chaufferie Bois

***Budget Chaufferie Bois**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits				
Réfection fuite tuyauterie							
61521-816-816	Entretien Bâtiments	4 000.00 €					
6156-816-816	Maintenance		4 000.00 €				
TOTAL		4 000.00 €	4 000.00 €	TOTAL		- €	-
			- €				- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits
Modif erreur saisie DM 1 - vase expansion - pompe chauffage				Modification imputation amorts réseaux			
2131-816 OP 53	Autres constructions	4 579.39 €		281738-300-01	amortissement autres constructions	35 100.00 €	
2157-816 op 53	Installation matériel	9 194.47 €					
2138-816 Op 53	Autres constructions		13 773.86 €	28138-300-01	Amortissements constructions		35 100.00 €
TOTAL		13 773.86 €	13 773.86 €	TOTAL		35 100.00 €	35 100.00 €
			- €				- €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 comme présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC911021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Décision modificative n° 2 – Budget ZAE**	**N° 91/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC911021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC911021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

M. Lemaire présente le projet de DM n°2 au budget ZAE

***Budget ZAE**

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Ecritures stocks suite vente terrains				Ecritures stocks suite vente terrains			
6522-810-810	reversement excédent au BP	2 750.18 €		7015-810-810	ventes parcelles	10 000.00 €	
71351 chap 042	Variation stock initial	34 528.30 €		71355-chap 042	Variation terrains aménagés	61 695.66 €	
71355 chap 042	Variation stock intitial	34 417.18 €					
TOTAL		71 695.66 €	- €	TOTAL		71 695.66 €	- €
			71 695.66 €				71 695.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
Ecritures stocks suite vente terrains				Ecritures stocks suite vente terrains			
2031-810-810	Frais Etude		1 436.00				
168758-300-01	remboursement BP	5 313.82 €		168751-300-01	Avance BP		3 372.00
3555 chap 040	stock final Terrain	61 695.66 €		3551 chap 040	reprise stock intial terrain	34 528.30 €	
				3555 chap 040	reprise stock intial terrain	34 417.18 €	
TOTAL		67 009.48 €	1 436.00 €	TOTAL		68 945.48 €	3 372.00 €
			65 573.48 €				65 573.48 €

Après l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°2 comme présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC921021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Décision modificative n° 4 – Budget Ordures Ménagères**	**N° 92/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC921021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC921021-BF

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

M. Lemaire présente le projet de DM n°4 au budget Ordures Ménagères

***Budget Ordures Ménagères**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits				
Equilibre des sections							
023-300-01	Virement à la section d'investissement		5 903.00 €				
TOTAL		- €	5 903.00 €	TOTAL		- €	-
		-	5 903.00 €				- €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
IMPUT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits	IMPUT.	LIBELLE	Augmentation crédits	Diminution crédits
Changement logiciel gestion parc BACS				Travaux Déchèteries - Subvention DETR			
2051-OM -820-op 15	logiciel	21 500.00 €		1311-OM-812 op 11	Subvention ETAT	27 403.00 €	
				021-300-01	virement de la section de fonctionnement		5 903.00 €
TOTAL		21 500.00 €	- €	TOTAL		27 403.00 €	5 903.00 €
			21 500.00 €				21 500.00 €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°4 comme présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC931021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Décision modificative n° 3 – Budget Principal**	**N° 93/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC931021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC931021-BF

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

M. Lemaire présente le projet de DM n°3 au budget Principal.

***Budget Principal**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Equilibre section investissement							
023-300-01	virement à la section d'investissement		313 740.00 €				
Bourse 1 Etudiant en médecine au 01/09/2021							
6714--510-510	bourse prix	2 800.00 €					
TOTAL		2 800.00 €	313 740.00 €	TOTAL		- €	-
		-	310 940.00 €				- €

SECTION D'INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES			
Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Imputation	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Redit erreur code opération				Construction d'un espace Economique - subvention DSIL CD 21			
20421-820-350-op 20	Subvention Equipement biens mobiliers		34 932.00	1311-350-820 op58	Subvention Etat	260 000.00 €	
20421-820-350 op 62	Subvention Equipement biens mobiliers	34 932.00 €		1323-350-820 Op 58	subvention département	50 000.00 €	
				DETR subvention mise au norme accessibilité Musée + CSCL			
				1321-322-322 op 16	Subvention Etat	925.00 €	
				1321-523-523 op 22	Subvention Etat	2 815.00 €	
				021-300-01	Virement de la section de fonctionnement		313 740.00 €
TOTAL		34 932.00 €	34 932.00 €	TOTAL		313 740.00 €	313 740.00 €
		- €					- €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 comme présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC941021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dissolution du budget Bâtiments et Développement Economique**	**N° 94/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC941021-DE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L. 1412-1, L 1412-2, L. 2221-1, L.222-11, R2221-1, L2224-1 et L 3241-4,

Considérant que le budget annexe « Bâtiments et Développement Economique » crée pour individualiser la gestion des bâtiments Economiques transférés nécessite pour son maintien de le doter de l'autonomie financière,

Que dans le cas contraire ce budget doit être dissous et son activité réintégrée dans le budget principal.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC941021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DECIDE** De dissoudre son budget annexe « Bâtiments et Développement Economique » et de le réintégrer au budget principal.

- **APPROUVE** en conséquence :

  La dissolution du budget annexe Bâtiments et Développement Economique et sa réintégration dans le budget principal.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC951021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Régie à simple autonomie financière Budget Annexe Centre Equestre**	**N° 95/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :
Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC951021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L. 1412-1, L 1412-2, L. 2221-1, L. 222-11, R2221-1, L2224-1 et L 3241-4 ,

Considérant que le budget annexe « Centre Equestre » crée pour individualiser la gestion du Centre Equestre LA BAROTTE nécessite pour son maintien de le doter de l'autonomie financière,

Que dans le cas contraire ce budget doit être dissous et son activité réintégrée dans le budget principal.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC951021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **DECIDE** de maintenir son budget annexe « Centre Equestre ».

- **APPROUVE** en conséquence :
  - La transformation du budget annexe Centre Equestre en régie à simple autonomie financière.
- **AUTORISE** le comptable à effectuer les opérations nécessaires au passage à l'autonomie financière.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC961021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Convention avec la MJC Lucie Aubrac *(PJ n°4)***	**N° 96/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC961021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 selon lequel l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (fixé à 23 000 € par décret n°2001- 495 du 06/06/200 1), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC961021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Vu par ailleurs l'article L.16 11-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel « toutes associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenues de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité ».

Considérant que ces textes de référence obligent ou incitent collectivités publiques et organismes subventionnés à faire preuve de transparence dans l'affectation, le montant et les modalités d'utilisation des fonds publics, il est apparu nécessaire de définir dans la présente convention les termes du partenariat entre la CCPC et la MJC Lucie Aubrac,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **RENOUVELLE** la convention avec la MJC Lucie Aubrac à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC971021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Tarifs – Chaufferie bois**	**N° 97/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC971021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

Vu les délibérations n° l6/12/2009 en date du 21/12/2009, n° l7/12/2011 en date du 22/12/2011 et n°18/12/2012 en date du 20/12/2012 ;

Vu les délibérations n° 107/12/13 en date du 17/12/2013 et n° 63/06/2016 en date du 23 juin 2016 concernant la modification des tarifs.

Considérant les travaux qui ont été réalisés par la CCPC pour la remise en état de la Chaufferie, de l'augmentation des tarifs d'électricité, des nouveaux marchés de l'exploitation des installations et d'approvisionnement en combustible bois.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC971021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Considérant qu'il convient d'actualiser de ce fait les tarifs de la Chaufferie bois de Laignes à compter du 1er septembre 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Part consommation identique pour tous les abonnés soit :

- 101.44 € TTC / MWH

Part abonnement variable selon la puissance de chauffage :

- Si la puissance est < à 20 KW : 164.00 € TTC/KW

- Si puissance de 20KW à < 70 KW : 73.78 € TTC/KW

- Si puissance > à70 KW : 39.96 € TTC/KW

Après l'avis favorable de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dispositif énoncé ci-dessus,

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Convention pour fournitures de repas avec Lycée Désiré Nisard *(PJ n°5)***	**N° 98/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Jean-Michel MARS

La convention de fourniture de repas par le Lycée Désiré Nisard arrivant à son terme.

Cette convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et de fournitures de repas aux élèves des écoles élémentaires et maternelles publiques de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais par le Lycée Désiré Nisard à Châtillon-sur-Seine.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le projet de convention ci-joint pour une durée maximum de 3 ans.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC991021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Rapport annuel sur le contrat de délégation pour la gestion et l'exploitation du centre équestre de la Barotte *(PJ n°6)***	**N° 99/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC991021-DE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Claude FONTAINE

Vu l'article L3131-5 du code de la Commande Publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.
Vu l'article L.1411-3 du CGCT qui stipule que dès communication du rapport prévu à l'article L3131-5 du code de la Commande Publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante de l'établissement public et faire l'objet d'une délibération pour en prendre acte.

Considérant que la gestion et l'exploitation du centre équestre de la Barotte est déléguée à l'EPLEFPA la Barotte Haute Côte d'Or.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC991021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Considérant que la gestion et l'exploitation du centre équestre de la Barotte est déléguée à l'EPLEFPA la Barotte Haute Côte d'Or.

Considérant le contenu du rapport présenté par le délégataire.
Après présentation de ce rapport,

Après l'avis de la commission des finances et de contrôle des DSP en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ADOPTE** le rapport annuel de la gestion et l'exploitation du centre équestre de la Barotte.

- **MAINTIENT** les tarifs du service délégué du centre équestre.

- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1001021-DE

Communauté de Communes de CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Cession de bâtiments industriels à COMPREFORME**	**N° 100/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1001021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Claude FONTAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1311-9 à 12, L 1311-13, L 5211-1 et 3 et L 5211-27-2,
Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L 1111-1, L 1212-1 et L 1311-9 à 11,

Considérant la proposition d'acquisition faite par la société COMPREFORME sur les locaux d'activité pour lesquels elle bénéficie de deux contrats de crédit-bail immobilier,

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1001021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Considérant que la société COMPREFORME a respecté tous les engagements pris lors de la signature des deux contrats de crédit-bail,

Considérant qu'elle a souhaité acquérir les biens concernés au terme des contrats de crédit-bail et ainsi lever la promesse de vente conformément aux clauses du contrat de crédit-bail,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

Article 1 : **VALIDE** la cession par la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais à la société COMPREFORME des locaux d'activités des locaux d'activités situés 2 et 7 rue Jean-Philippe Rameau 21400 Châtillon-sur-Seine cadastrés respectivement section AL n° 171 et section U n° 179 suite à la levée des promesses de vente telles que prévues dans les contrats en date du 28 novembre 1997 et du 7 mars 2004 pour une somme de 15 centimes d'euros (1 Franc Français prévu dans chaque contrat de crédit-bail) par bien.

Article 2 : **AUTORISE** le président à signer l'acte de cession signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais et plus généralement toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

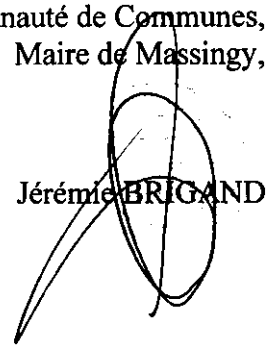

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1011021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Création d'un espace économique numérique**	**N° 101/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1011021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

La création d'un espace économique numérique est issue de la stratégie de développement économique et a été approuvée en conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 par délibération n° 105/12/2017.
Le projet consiste en la création d'un espace regroupant des services et des prestations de proximité aux entreprises, aux porteurs de projets, aux travailleurs indépendants ou en télétravail et aux particuliers qui suivent les ateliers d'animations numériques.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1011021-DE

<u>Répartition</u> : trois pôles :

- pôle accompagnement : espace dédié aux acteurs de l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets (CCPC, CCI, BGE, permanences CMA…).
- pôle télétravail/coworking : espace dédié aux télétravailleurs et aux indépendants.
- pôle activités/services/animations : espace dédié aux entreprises, acteurs locaux et à l'espace numérique de Châtillon sur Seine.

Pôle accompagnement

<u>L'information - l'orientation</u> des porteurs de projet ou chefs d'entreprise, en regroupant en un même lieu les sources d'informations et les documentations des différents partenaires :

- L'accueil et la primo-information ;
- La mise à disposition centralisée d'informations de l'ensemble des partenaires impliqués sur : les dispositifs d'aides existants, les disponibilités en termes de locaux et de zones d'activités ;
- L'information sur les dispositifs et les outils existants autour de l'entreprise ;
  L'orientation vers des référents identifiés (présents ou non au sein de ce lieu dédié) ;
- La réalisation des formalités administratives.

<u>L'accompagnement</u> des entreprises et des porteurs de projet en leur apportant un suivi personnalisé :

- À la création-reprise d'entreprise par la mise en place de tous les outils adéquats à l'accompagnement des porteurs de projets (entretiens individuels sur site ou à distance, réunions collectives, permanences des partenaires, etc.) ;
- Au développement des entreprises existantes par la rencontre des chefs d'entreprises et la mise en place d'actions collectives thématiques ou sectorielles (réunions collectives, permanences des partenaires, etc.).

Pôle télétravail/coworking

- Espace de travail partagé
- Bureaux individuels
- Accès 24/7
- Espaces à louer

Pôle activités/services/animations

- Salles de réunion / de formation / de visioconférence
- Salle animation des ateliers numériques
- Mise à disposition, location ou mutualisation de matériel
- Espace vitrine temporaire des entreprises et des savoir-faire (dans le hall d'accueil)

<u>Organisation de la surface</u> : approximativement 530 m²

- 5 bureaux,
- 1 salle de réunion équipée pour la vidéo projection et la téléconférence,

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1011021-DE

- 1 espace de coworking,
- 1 espace pour les animations de l'espace numérique,
- 1 salle destinée à recevoir le service informatique de l'intercommunalité,
- 1 hall d'entrée pouvant recevoir des vitrines d'exposition et des panneaux d'information,
- 1 espace de convivialité,
- Des sanitaires.

Vu la délibération n° 18/01/2021 du 20 janvier 2021 relative à la création d'un espace économique numérique,

Considérant la politique nationale de soutien au développement des énergies renouvelables,

Considérant les engagements de la France en matière de développement des énergies renouvelables,

Considérant la déclinaison au niveau local de ces engagements dans le cadre du PCAET de notre territoire,

Considérant les exigences de la région au niveau des critères environnementaux pour la construction de bâtiments publics dans le cadre de leur programme de soutien aux collectivités,

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais d'obtenir par le respect de ces critères des aides supplémentaires tout en œuvrant pour la défense de l'environnement en construisant un bâtiment à faible consommations d'énergie,

Considérant que le respect de ces critères a des incidences sur le coût de construction,

Considérant qu'un forfait de rémunération provisoire a été fixé lors de la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un espace économique numérique avec B.A.U.,

Considérant la modification du forfait de rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre en fonction du nouveau montant des travaux à la phase APD,

Considérant qu'il convient d'ajuster le montant des honoraires pour tenir compte de cette modification qui conduira à construire un bâtiment d'énergie positive,

Vu l'avis des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1011021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter le soutien financier de la région Bourgogne Franche-Comté au titre du dispositif « développer les Tiers-lieu », et de tout autre dispositif régional.

- **VALIDE** le projet de construction d'un espace économique numérique incluant la pose de panneaux photovoltaïque en toiture portant ainsi l'estimation des travaux à la somme de 1 436 000,00 € H.T. à la phase APD.

- **VALIDE** le nouveau plan de financement établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles (en € H.T.)		**Recettes attendues**		
Maîtrise d'œuvre	112 000,00	Europe	LEADER	175 000,00
		Etat	DSIL	260 000,00
Etudes	17 400,00	Région	Développer les Tiers-lieux	551 000,00
			Contrat de territoire	250 000,00
travaux	1 436 600,00	CD21	AAP transition numérique	50 000,00
Mobilier	41 500,00	Autofinancement		321 500,00
Total des dépenses	**1 607 500,00**	**Total des recettes**		**1 607 500,00**

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Espace économique numérique à Châtillon-sur-Seine signé avec BAU ajustant le montant de la rémunération sur la base de ce montant estimatif ajusté des travaux.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1021021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix : convention de dépôt d'une pièce de collection propriété de la Commune de Beneuvre *(PJ n°7)***	**N° 102/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1021021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUET

La Commune de Beneuvre propose de déposer au Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix :

- un sabre-briquet modèle An XI produit par la manufacture Böker à Remscheid (Rhénanie du Nord – Westphalie) qui fabrique ce modèle entre 1829 et 1837.

L'origine de cette arme est à relier à la défaite de la guerre de Sept Ans (1756-1763) qui conduit le Duc de Choiseul (ministre de Louis XV) à réformer l'armée française en profondeur. L'armée est désormais entièrement placée sous la responsabilité de l'État et non plus de compagnies

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1021021-DE

financées par des capitaines privés qui a conduit à ce désastre, et l'armement est modifié. C'est à cette occasion qu'un sabre compact se substitue à l'encombrant sabre de Grenadiers.

Lors de la Révolution française, l'armée continue l'utilisation du modèle 1767, mais à partir de 1790, un nouveau modèle, plus robuste et plus simple à fabriquer, est créé. La poignée est désormais monobloc afin de ne pas se disloquer en cas de choc violent.

Avec l'Empire, commence une refonte générale de l'armement aux fins de rationalité, notamment à l'égard des différents calibres… En l'an IX (1800/180), la poignée monobloc, désormais arrondie, est moulée en laiton et comporte 36 cannelures. La garde arrondie offre une meilleure protection en faisant ripper la lame ennemie sur la surface courbe. En l'An XI (1802/1803), le briquet adopte sa forme définitive avec une poignée simplifiée à 28 cannelures.
Hermann et Robert Böker décident de produire ce modèle en 1829. Selon les archives de cette manufacture, la production atteint 2 000 pièces par semaine en 1830 et mobilise 64 forgerons, 47 broyeurs et un grand nombre d'ouvriers.

Afin de renforcer l'attractivité du musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, il est nécessaire de développer, renforcer et/ou élargir les thématiques des collections exposées au public, notamment les collections historiques relatives au Châtillonnais, à l'instar de celles du 19ème siècle, illustrée, en premier lieu, par le maréchal Marmont.

Cette proposition de dépôt s'inscrit parfaitement dans cet objectif.

Une convention est établie entre la commune de Beneuvre et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais.

Vu l'avis de la commission tourisme-culture en date du 22/09/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le dépôt de cette pièce de collection au musée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1031021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Acceptation du don des *Amis du musée* de mobilier destiné à renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs**	**N° 103/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1031021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Eric DUDOUET

L'association des *Amis du Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix* a, lors de son assemblée générale 2021, décidé de faire don au musée de huit fauteuils et deux tables destinées à renforcer la qualité de l'accueil des visiteurs en leur offrant, notamment, la possibilité de se détendre dans la cour d'honneur du musée.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1031021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Vu l'avis de la commission tourisme-culture en date du 22/09/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** ce don.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1061021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Mesure de soutien exceptionnel aux Offices de Tourisme attribuée par le Conseil Départemental**	**N° 106/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1061021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Erie DUDOUET

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du plan de soutien aux acteurs du tourisme en réponse à la crise sanitaire induite par l'épidémie de COVID-19, le Conseil Départemental a adopté, par délibération du 15 juin 2020, le principe de l'instauration d'un soutien conjoncturel exceptionnel en faveur des Offices de Tourisme de Côte-d'Or.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1061021-DE

Communauté de Communes du
CHÂTILLONNAIS
en BOURGOGNE

A cet effet, le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or proposera, lors de la prochaine Commission Permanente, l'attribution d'une subvention composée du soutien exceptionnel et de l'aide annuelle au fonctionnement en faveur de l'Office de Tourisme du Châtillonnais.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Ce soutien est conditionné à la signature d'une convention quadripartite (projet de convention en annexe), entre le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, Côte-d'Or Tourisme, l'Office de Tourisme du Châtillonnais et la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais. Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée est porté à titre indicatif dans ce projet de convention, sans toutefois préjuger de la décision de l'Assemblée Départementale.

La subvention se décompose en deux tranches :

- soutien exceptionnel aux Offices de Tourisme dans le cadre du plan départemental de soutien en réponse à la crise sanitaire induite par l'épidémie de la Covid-19 : 8 300 €
- soutien annuel au fonctionnement des Offices de Tourisme au titre du « Fonds global de soutien au fonctionnement des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative » pour l'exercice 2021 : 2 300 €.

Montant prévisionnel de la subvention globale : 10 600€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention quadripartite figurant en annexe.
- **AUTORISE** le Président à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1071021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Aide à l'installation d'orthophonistes : Contrats d'engagement avec Mme Marion DUQUAY *(PJ n°8)***	**N° 107/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1071021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Maud LACHOUETTE

Dans le cadre du Contrat Local de Santé et suite à la délibération du Conseil Communautaire de décembre 2019, un dispositif de bourses pour les étudiants en chirurgie-dentaire et médecine a été adopté, afin d'œuvrer contre la désertification médicale sur le territoire de la Communauté de Communes. En complément, le Conseil Communautaire a délibéré, en avril 2021, en faveur de l'extension de la bourse aux étudiants en orthophonie.

Cette action permet aux étudiants en médecine ou en chirurgie-dentaire, de la 3ème à la 6ème année d'études, ou en orthophonie de la 2ème à la 5ème année d'études (soit pendant 4 années),

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1071021-DE

de prétendre à une bourse de 700€ par mois, en contrepartie d'une installation sur le territoire de la Communauté de Communes, pour une durée au moins équivalente à celle durant laquelle les étudiants ont perçu la bourse, à la fin de leurs études.

Quatre signatures de contrat d'engagement, l'un pour une étudiante en médecine, le deuxième pour un étudiant en dentaire, et deux étudiants en orthophonistes ont été adoptés lors des précédents Conseils Communautaires.

Mme Marion DUQUAY qui est actuellement étudiante en 3ème année d'orthophonie est également disposée à s'inscrire dans ce dispositif.

Il est proposé de contractualiser avec elle jusqu'à la fin de ses études en lui versant une bourse en contrepartie d'une installation sur le territoire de la CCPC.

Vu l'avis de la commission santé-solidarité en date du 01/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la signature du contrat d'engagement ci-joint.

- **AUTORISE** le Président à signer les contrats d'engagement ci-joints et à signer au nom et pour le compte de la communauté de communes, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1081021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dossier de demande d'aide à l'investissement - ART'MONY BATI-DECO**	**N° 108/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1081021-DE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), Marcel VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1081021-DE

territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.
Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.
L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1081021-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé. Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.
Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE : ART'MONY BATI-DECO
Opération : renouvellement des outils de production
Type de dépenses : meuleuse, ponceuse, lève-plaque, découpeur, scie sauteuse, scie à onglet, pistolet
Montant de l'aide : 2 280€

Après l'avis favorable des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 2 280€ à l'entreprise ART'MONY BATI-DECO
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer tous les documents relatifs à cette aide.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

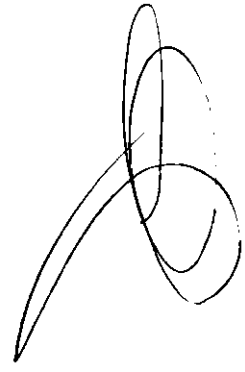

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1091021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dossier de demande d'aide à l'investissement - L'ATELIER D'OLIVIER**	**N° 109/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1091021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1091021-DE

Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.
Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.
L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1091021-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé.
Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.
Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE : L'ATELIER D'OLIVIER
Opération : acquisition de véhicule pour réparation de vélo à domicile
Type de dépenses : acquisition de véhicule
Montant de l'aide : 1 170€

Après l'avis favorable des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 1 170€ à l'entreprise L'ATELIER D'OLIVIER
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer tous les documents relatifs à cette aide.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

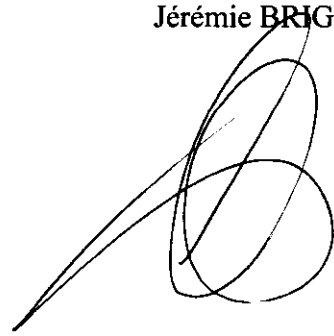

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1101021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dossier de demande d'aide à l'investissement - LE CHARME DU BOIS**	**N° 110/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1101021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1101021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.
Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.
L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1101021-DE

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé.
Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.
Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE : LE CHARME DU BOIS
Opération : acquisition de machine
Type de dépenses : corroyeuse quatre faces
Montant de l'aide : 2 150 €

Après l'avis favorable des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 2 150€ à l'entreprise Le charme du bois.

- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer tous les documents relatifs à cette aide.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

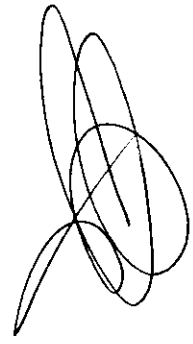

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1111021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dossier de demande d'aide à l'investissement – LA FROMAGERIE DU COIN**	**N° 111/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY),

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1111021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1111021-DE

Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.
Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.
L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1111021-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé.
Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.
Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE : LA FROMAGERIE DU COIN
Opération : création d'une fromagerie
Type de dépenses : travaux aménagements intérieurs, équipements frigorifiques
Montant de l'aide : 10 000€

Après l'avis favorable des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 10 000€ à l'entreprise LA FROMAGERIE DU COIN.
- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer tous les documents relatifs à cette aide.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

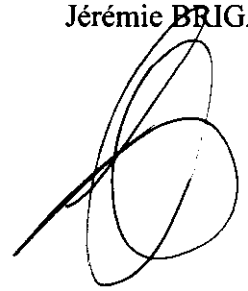

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1121021-DE

Communauté de Communes du CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 14 octobre 2021

Nombre de membres - en exercice 139 - présents 79 - absents 40 - pouvoirs 20 --- - votants 99 Secrétaire de séance : Roland LEMAIRE	**Objet : Dossier de demande d'aide à l'investissement – SJ ESPACES VERTS – ELEVAGE DE LA COTE CHANTREUX**	**N° 112/10/2021**	Date de convocation : **06/10/2021** Date d'affichage : **06/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le **quatorze octobre** à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Luc Schréder, à Châtillon-sur-Seine, sous la présidence de M. Jérémie BRIGAND, Président.

Présents :

Gilbert CHANGARNIER (AIGNAY-LE-DUC), Cédric GHEERAERT (BALOT), Thierry NAUDINOT (BELAN-SUR-OURCE), Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE), Alain GALLIMARD (BENEUVRE), Agnès BONFILS (BILLY-LES-CHANCEAUX), Emmanuel DE WAELE (BISSEY-LA-PIERRE), Sébastien ALLODI (BOUIX), Georges MORIN (BRION-SUR-OURCE), Christian BORNOT (BUNCEY), Didier BREDIN (BUSSEAUT), Yves SIRDEY (CERILLY), Michel BERNIER (CHAMBAIN), François RIOTTE (CHAMESSON), Hubert COLLIN (CHANNAY), Fernando GONZALEZ (CHARREY-SUR-SEINE), Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE), Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Audrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Véronique ETIENNE (LA CHAUME), Lydie MARTIN (COULMIER-LE-SEC), André LIPPIELLO (ESSAROIS), Eric DUDOUET (ETALANTE), Joëlle PAYOT (ETROCHEY), Jean-François GIERA (FAVEROLLES-LES-LUCEY), Nolwenn CLAUDON (GEVROLLES), Denise JACQUINOT (LES GOULLES), Marcel BRIFFAUT (GRANCEY-SUR-OURCE), Michelle BONNEFOY (GURGY-LA-VILLE), Jean-Michel ANTONI (LAIGNES), Jean-Claude THOMAS (LAIGNES), Jean-Michel MARS (LAIGNES), Bernard SOUPAULT (LARREY), Frédéric NAUDET (LEUGLAY), François LEBLOND (LIGNEROLLES), Alain TREXON (LUCEY), Raphaëlle VAUTRIN (MAGNY-LAMBERT), Annick JACQUET (MAISEY-LE-DUC), Jérémie BRIGAND (Massingy), Henri CHEVALLIER (MAUVILLY), Dominique CLAUDON (MENESBLE), Frédérique VOIZEUX (MINOT), Maud LACHOUETTE (MOITRON), Jacques LAZZAROTTI (MOLESME), Philippe DEREPAS (MONTIGNY-SUR-AUBE), Jean-François BOUCHARD (MONTLIOT-ET-COURCELLES), Robert JONDOT (MOSSON), Patrice LAMY (NICEY), Philippe LEBEBVRE (OBTREE), Patrice CHODAT (POINCON-LES-LARREY), François POUHIN (POISEUL-LAVILLE ET LA PERRIERE), Jean-Pierre SCHAEFFER (POTHIERES), Alain VERPY (PRUSLY-SUR-OURCE), Marc STIVALET (RIEL-LES-EAUX), Christian CHALIER (ROCHEFORT-SUR-BREVON), Cyril MAYER (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Marie-Hélène THIERY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Jean-Michel GUIRADO (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Clémence LEGENDRE (SAINT GERMAIN-LE-ROCHEUX), Alain JESSUS (SAINT MARC-SUR-

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1121021-DE

CHÂTILLONNAIS en BOURGOGNE

SEINE), François JEANNET (THOIRES), Stéphane ROUSSEL (VANNAIRE), Philippe VINCENT (VANVEY), Claude FONTAINE (VILLAINES-EN-DUESMOIS), Patrick GOUYETTE (VILLEDIEU), Nicolas SCHMIT (VILLIERS-LE-DUC), Bénigne SCORDEL (VIX), MarceL VERNEVAUT (VOULAINES-LES-TEMPLIERS).

Absents excusés :
Gérard EME (AISEY-SUR-SEINE), Luc BABOUILLARD (AMPILLY-LES-BORDES), René REGNAULT (AMPILLY-LE-SEC), Isabelle ROUMIER (AUTRICOURT), Didier ROBIN (BAIGNEUX-LES-JUIFS), Gérard DEFER (BEAULIEU), Michaël CAPLET (BEAUNOTTE), Jean-Louis CHAUMONNOT (BISSEY-LA-COTE), Marcel KLINKERT (BOUDREVILLE), Gérard MALNOURY (BREMUR ET VAUROIS), Jean-Charles COLOMBO (BURE-LES-TEMPLIERS), Violaine MONMARCHE (CHAUGEY), Michel FRANCK (CHAUME-LES-BAIGNEUX), Anne BOUHELIER (CHAUMONT-LE-BOIS), Jean-Pierre MOIRET (CHEMIN D'AISEY), Maxime VERSLYPE (COURBAN), Bernard MONGENET (DUESME), François MOYOT (ETORMAY), Jean-Paul ROMMEL (GOMMEVILLE), Laurence TERRILLON (GRISELLES), Loup BOMMIER (GURGY-LE-CHATEAU), Thierry AUBRY (JOURS-LES-BAIGNEUX), Alain DOSSO (LOUESME), Didier BAPT (MARCENAY), Eric RAMOUSSE (MONTMOYEN), Dominique BAYEN (NOD-SUR-SEINE), Olivier GALLIEN (OIGNY), Patrice BAUDRY (ORIGNY-SUR-SEINE), Guillaume BEUGNOT (ORRET), Benoît DE VALOUS (PUITS), Philippe LECOEUR (QUEMIGNY-SUR-SEINE), Laurent SCHEMBRI (RECEY-SUR-OURCE), Freddy CHEVALLIER (SAINT BROING-LES-MOINES), Yann REMY (SAINTE COLOMBE-SUR-SEINE), Denis SALOMON (SAVOISY), Baptiste BONGARD (TERREFONDREE), Jérôme KUHN (VERTAULT), Christophe VIARDOT (VEUXHAULLES-SUR-AUBE), Agnès CHAUMONNOT (VILLERS-PATRAS), Christophe FOUILLAND (VILLOTTE-SUR-OURCE).

Absents représentés ayant donné un pouvoir :
Jeanne COLOMBET (BUXEROLLES) donne pouvoir à Michel BERNIER (CHAMBAIN), Stéphane BRULEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Yves LEJOUR (CHATILLON-SUR-SEINE), Victor CHARTON (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Roland LEMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE), Christine CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Didier CAILLOUX (CHATILLON-SUR-SEINE), Pascal CHAUMONNOT (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hervé DE GUILLEBON (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurélie COURQUEUX (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Joël MAYER (CHATILLON-SUR-SEINE), Valérie DEFOSSE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Colette ROUSSEL (CHATILLON-SUR-SEINE), Béatrice FOISSEY (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Christian CARLI (CHATILLON-SUR-SEINE), Sarah FRANCOIS (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Géraldine PERRAUDIN (CHATILLON-SUR-SEINE), François GAILLARD (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jérôme VEZIN (CHATILLON-SUR-SEINE), Mathieu GROSMAIRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise FLACELIERE (CHATILLON-SUR-SEINE), Aurore LALLEMAND (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Pierrette NOIROT (CHATILLON-SUR-SEINE), Séverine MARTIN (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Françoise GEOFFROY (CHATILLON-SUR-SEINE, Laurence PIANNETI (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Aurdrey VERSTRAETE (CHATILLON-SUR-SEINE), Romain SILVESTRE (CHATILLON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Hubert BRIGAND (CHATILLON-SUR-SEINE), Nicolas HOFFMANN (ECHALOT) donne pouvoir à Frédérique VOIZEUX (MINOT), Christian DEMOINGEOT (FONTAINES-EN-DUESMOIS) donne pouvoir à Jérémie BRIGAND (MASSINGY), Séverine GOUSTIAUX (MEULSON) donne pouvoir à François POUHIN (POISEUL-LA VILLE ET LA PERRIERE), Florent CHODAT (NOIRON-SUR-SEINE) donne pouvoir à Jean-Michel MARS (LAIGNES), Florence BOUCHARD (SEMOND) donne pouvoir à Valérie BOUCHARD (BELLENOD-SUR-SEINE).

Rapporteur : Roland LEMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à la délibération numéro 61/09/2020 du conseil communautaire du 7 septembre 2020 adoptant le pacte régional des territoires pour l'économie de proximité, la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais a reçu par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds régional des territoires, dans le respect du règlement d'intervention régional.

Dans le cadre de cette délégation, la Région a alimenté ce fond à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. Contrepartie indissociable du fonds régional des

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1121021-DE

territoires, la contribution d'un euro par habitant de la Communauté de Communes du Pays Châtillonnais au titre du fonds régional d'avances remboursables, soit une participation de 19 983€ euros, et d'un euro par habitant en aides directes au fonctionnement pour le fonds régional des territoires, soit 19 983€.

BASES LEGALES

- Règlement (UE) n ° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Régime d'aide d'Etat n°SA.56985 (2020/N) relative au régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises dans le cadre du COVID 19 du 20 avril 2020 ;
- Code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1511-2 et L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) ;
- Règlement Général d'Exemption par Catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014 :
- Régime cadre exempté n° SA 39252 relatif aux Aides à Finalité Régionale pour la période 2014-2020 ;
- Régime cadre exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020 ;
- Régime d'aides exempté n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020.

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION

Suite à la crise liée au COVID-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité.

FINANCEMENT ET MONTANT

Les aides sont attribuées dans la limite du budget inscrit dans la convention, sous réserve des plafonds des régimes d'aides communautaires applicables.
Il est possible de cumuler les aides au titre du présent règlement avec les différents dispositifs nationaux (fonds de solidarité national) ou régionaux, sous réserve des régimes d'aides applicables et dans le respect des plafonds d'intervention de ces régimes.

Investissement : autofinancement minimum de 20% - subvention plafonnée à 10 000€.
L'aide est versée en une seule fois, sur présentation de factures acquittées. Si le projet est financièrement moins élevé que prévu, le montant de la subvention est diminué proportionnellement.

Les dépenses d'investissement se rattachant à l'immobilier d'entreprise sont inéligibles.

BENEFICIAIRES

PME au sens communautaire ayant leur siège en Bourgogne-Franche-Comté, et dont l'effectif est compris entre 0 et 10 salariés inclus en Equivalent Temps Plein.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC1121021-DE

Sont considérés comme salariés les personnes ayant un contrat à durée déterminée ou indéterminé.
Ne sont pas comptés dans l'effectif salarié : dirigeant « assimilé salarié », un dirigeant majoritaire, un apprenti, un conjoint collaborateur.
Sont exclues les SCI, les entreprises en cours de liquidation, les professions libérales dites réglementées et les entreprises industrielles.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Projets ayant pour objet de favoriser :

- La pérennité des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire
- La réorganisation suite à la crise des modes de production, d'échanges et des usages numériques
- La valorisation des productions locales et savoir-faire locaux
- La construction d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse
- L'adaptation et l'atténuation au changement climatique

DOSSIER PRESENTE : SJ ESPACES VERTS – ELEVAGE DE LA COTE CHANTREUX
Opération : acquisition de véhicule
Type de dépenses : acquisition de véhicule
Montant de l'aide : 2 956€

Après l'avis favorable des commissions économie et finances en date du 29/09/2021 et 04/10/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une aide à l'investissement de 2 956€ à l'entreprise SJ ESPACES VERTS – ELEVAGE DE LA COTE CHANTREUX.

- **AUTORISE** le Président à notifier le montant de l'aide attribuée à cette dernière, et à signer tous les documents relatifs à cette aide.

A Châtillon Sur Seine, le 15/10/2021
Le Président de la Communauté de Communes,
Maire de Massingy,

Jérémie BRIGAND

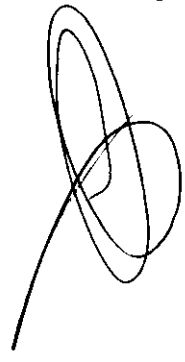

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DES ELEVES

ET A LA FOURNITURE DE REPAS AUX ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CHATILLONNAIS

PAR LE LYCEE DESIRE NISARD A CHATILLON SUR SEINE

Vu le Code de l'Education et en particulier ses articles L.213-1 et L.213-2, L.421-23, R.531-52 et R.531-53,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Côte d'Or du 18 novembre 2011 fixant les principaux axes d'action de la politique départementale en matière de restauration scolaire,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 6 septembre 2021 validant le modèle type de convention relative à l'accueil des élèves et/ou à la fourniture des repas aux écoles primaires publiques,

Considérant que le Département assure l'accueil, la restauration et l'hébergement des collèges dont il a la charge,

Considérant que le lycée Désiré Nisard à Châtillon sur Seine est doté d'un équipement de restauration performant, susceptible de permettre l'accès au service d'usager tiers supplémentaire,

ENTRE

Le Département de la Côte-d'Or, Hôtel du Département – 53 bis Rue de la Préfecture – CS 13501 – 21035 DIJON CEDEX, représenté par le Président du Conseil Départemental en exercice, agissant en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 6 septembre 2021, ci-après dénommé « le Département »,

d'une part,

ET

Le Lycée Désiré Nisard à Châtillon sur Seine représenté par son chef d'établissement agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du ..... ci-après dénommé « le collège»,

La communauté de communes du Pays Châtillonnais représentée par Jérémie BRIGAND, Président, agissant en vertu d'une délibération du …….. en date du ……, ci-après dénommée « la collectivité bénéficiaire»,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil et de fourniture de repas aux élèves des écoles primaires par les établissements publics locaux d'enseignement placés sous la responsabilité du Département de la Côte-d'Or.

La collectivité bénéficiaire, après s'être assurée qu'il y a bien carence d'offre privée en mesure d'assurer l'accueil et/ou la fourniture de repas aux élèves du premier degré, a décidé de confier cette mission au service de restauration du collège.

L'accueil des élèves du premier degré de la collectivité bénéficiaire au service de restauration du lycée est limité à 140 élèves au quotidien, pour des raisons de sécurité.

La fourniture de repas par le lycée aux élèves du premier degré de la collectivité bénéficiaire est limitée à 270 repas, au quotidien.

ARTICLE 2 : Obligations des co-contractants pour l'accueil des élèves du premier degré

2-1 Obligations de la collectivité bénéficiaire

Informations sur le nombre de repas à servir

En début de chaque trimestre scolaire, la collectivité bénéficiaire adresse au chef d'établissement du lycée la liste nominative des élèves comportant les coordonnées (adresse et téléphone) des parents ou tuteurs légaux, inscrits pour la durée de chaque trimestre. Ces données permettent d'établir le nombre de repas prévisionnels journaliers à servir.

Elle transmet chaque jour au lycée avant 9 heures le nombre définitif de repas à servir.

Elle précise également le nombre de repas pour les accompagnateurs et s'engage à communiquer leur indice de rémunération en début de chaque année scolaire et à chaque modification.

L'accueil d'élèves complémentaires (non prévus sur cette liste) et/ou d'accompagnateurs est laissé à l'appréciation du chef d'établissement du lycée, dans le respect de la limite fixée à l'article 1.

Surveillance des élèves accueillis

La collectivité bénéficiaire assure l'encadrement et la surveillance des élèves du premier degré lors des trajets aller et retour, de même que durant leur présence dans le lycée (soit entre 12 h 00 et 14h00). Les élèves du premier degré sont sous sa responsabilité.

Pendant la durée de leur accueil, les élèves du premier degré et leurs accompagnateurs sont soumis au règlement intérieur et au règlement du service de restauration du lycée.

Mise à disposition de personnel

En dehors du personnel de surveillance, la collectivité bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du collège un personnel qualifié pour la préparation, le service, la laverie et le nettoyage, ceci à hauteur de **1 ETP pour 80 repas servis** par jour de fonctionnement du service.

Conformément au nombre de repas prévisionnels journaliers, le nombre d'ETP mis à disposition par la collectivité bénéficiaire s'établit à 1,2 ETP.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

Sur ces bases, la collectivité bénéficiaire met à disposition du lycée le personnel réparti selon les horaires ci-après :

- o préparation des repas le matin : 6 H – 11 H 30
- o mise en place de la salle à manger et service durant la pause méridienne : 12 H – 13 h 30
- o laverie vaisselle, puis nettoyage du réfectoire :13 H 30 – 15 H 15 (sauf mercredi)
- o mise en place de la salle à manger des maternelles : 10H-11H30 (sauf mercredi)

Cet effectif ne pourra en aucun cas être inférieur au nombre d'ETP prévu par la présente convention.

Les personnels mis à disposition du lycée devront être aptes à la manipulation de denrées alimentaires et formés à l'application de normes d'hygiène obligatoires.

Pendant sa présence à l'intérieur de l'établissement, le personnel est placé sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement du lycée, en dehors des missions de surveillance.

Le personnel est tenu de disposer d'une tenue adaptée (blouse – charlotte), fournie par le lycée.

2-2 Obligations du lycée

Le gestionnaire du lycée constate la présence journalière des élèves par rapport aux inscriptions reçues et mentionnées sur la liste nominative et le nombre d'élèves occasionnels.

Les repas sont fournis en conformité des règles d'hygiène alimentaire dans le respect des dispositions applicables à la restauration collective. Les menus sont établis suivant un plan alimentaire garantissant l'équilibre nutritionnel.

2-3 Obligations du Département

Le Département s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions permettant l'accueil des élèves de l'établissement scolaire relevant de la collectivité bénéficiaire.

ARTICLE 3 : Obligations des co-contractants pour la fourniture de repas

3.1 Obligations de la collectivité bénéficiaire

Informations sur le nombre de repas à fournir

En début de chaque trimestre scolaire, la collectivité bénéficiaire adresse au chef d'établissement du lycée le nombre prévisionnel de repas journaliers à fournir.

Elle transmet chaque jour au collège avant 9 heures le nombre définitif de repas à fournir.

Elle précise également le nombre de repas pour les adultes et s'engage à communiquer leur indice de rémunération en début de chaque année scolaire et à chaque modification.

La fourniture de repas complémentaires est laissée à l'appréciation du chef d'établissement, dans le respect de la limite fixée à l'article 1.

Mise à disposition de personnel

La collectivité bénéficiaire s'engage à mettre à la disposition du lycée un personnel qualifié, ceci à hauteur **de 1 ETP pour 160 repas fournis**, par jour de fonctionnement du service.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

Conformément au nombre de repas prévisionnels journaliers, le nombre d'ETP mis à disposition par la collectivité bénéficiaire s'établit à 1,2.ETP.

Sur ces bases, la collectivité bénéficiaire met à disposition du lycée le dispositif humain, réparti selon les horaires ci-après :

- Préparation des repas : 6 H – 11 H 30
- Nettoyage des ustensiles et matériels de cuisine : 12 H – 15 H 15
- Service aux élèves : 11H30 – 13H (sauf mercredi)

Cet effectif ne pourra en aucun cas être inférieur au nombre d'ETP prévu par la présente convention.

Les personnels mis à disposition du lycée devront être aptes à la manipulation de denrées alimentaires et formés à l'application de normes d'hygiène obligatoires.

Pendant sa présence à l'intérieur de l'établissement, le personnel est placé sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement du lycée.

Le personnel est tenu de disposer d'une tenue adaptée (blouse – charlotte), fournie par le lycée.

Livraison des repas

La collectivité bénéficiaire se charge de la livraison en liaison chaude des repas fournis par le lycée, et des moyens humains et matériels nécessaires.

Le nettoyage et la désinfection des containers et autres matériels nécessaires au transport des repas relèvent de la collectivité bénéficiaire, dans le respect de la réglementation sanitaire en vigueur.

3-2 Obligations du lycée

Le lycée renseigne un bon d'accompagnement des produits distribués à l'extérieur avec un contrôle des températures des repas fournis à la sortie de ses locaux. Ce contrôle fait l'objet d'une traçabilité dans son plan de maîtrise sanitaire.

La responsabilité du lycée s'arrête au départ des repas du lycée.

Les repas sont fournis en conformité des règles d'hygiène alimentaire dans le respect des dispositions applicables à la restauration collective. Les menus sont établis suivant un plan alimentaire garantissant l'équilibre nutritionnel.

3-3 Obligations du Département

Le Département s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions permettant la fourniture de repas aux élèves de la collectivité bénéficiaire.

ARTICLE 4 : Modalités organisationnelles du service de restauration

L'accueil des élèves et/ou la fourniture de repas aux élèves du premier degré sont assurés les jours d'ouverture du service de restauration du lycée.

En cas de fermeture exceptionnelle (en raison par exemple de grève, d'épidémie ou tout autre dysfonctionnement), il ne sera produit aucun repas pour la collectivité bénéficiaire qui ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

ARTICLE 5 : Modalités financières

Le prix du repas a été fixé, conformément aux modalités arrêtées par le Département, comme suit :

- tarif du repas servis aux enfants d'école maternelle : 3,77 € ;
- tarif du repas servis aux enfants d'école élémentaire : 3,77 € ;
- tarif minimum du repas servis aux adultes accompagnateurs : 3,81 € (INM inférieur à 465) et 5,11 € (INM supérieur à 465).

Les prix sont révisés annuellement dans les mêmes conditions que celles appliquées aux élèves de l'établissement accueillant, selon les indices fournis chaque année par le Département.

Par ailleurs, chaque année, le personnel mis à disposition du lycée, variera en fonction du nombre de repas produits (repas servis et/ou fournis).

Le recouvrement du prix du repas auprès des familles incombe à la collectivité bénéficiaire selon les modalités qui lui sont propres y compris pour les élèves occasionnels. La collectivité bénéficiaire reverse mensuellement au lycée le paiement des repas des élèves et des autres usagers, sur la base des tarifs arrêtés ci-dessus.

L'accueil des élèves et/ou la fourniture de repas aux élèves du premier degré de la collectivité bénéficiaire tels qu'ils sont définis dans la présente convention impliquent que les parents ou tuteurs ne peuvent prétendre à une remise de principe pour leurs ayants droits du second degré hébergés au lycée. Les conditions de remise d'ordre sont identiques à celles qui s'appliquent aux élèves du lycée.

ARTICLE 6 : Assurance responsabilité

Les représentants de la collectivité bénéficiaire, du lycée et du Département s'engagent, chacun en ce qui les concerne, à souscrire une assurance pour garantir les risques inhérents à leurs obligations contractuelles respectives.

ARTICLE 7 : Mécanismes de contrôle

7-1 Mécanismes légaux

Sans objet

7-2 Mécanismes internes

Le lycée s'engage à fournir sur demande du Département ou de la collectivité bénéficiaire des statistiques spécifiques liées à la mise en œuvre de la présente convention, et notamment un bilan annuel comportant le nombre de repas servis et/ou fournis (élèves et accompagnateurs).

ARTICLE 8 : Durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par toutes les parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans.

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC981021-DE

ARTICLE 9 : Révision – Actualisation de la convention

En cours d'exercice et à la demande de l'une des parties, des aménagements nécessaires à la réalisation des objectifs de la convention, en raison soit de besoins nouveaux, soit de difficultés d'application, seront examinés conjointement par les parties et pourront faire l'objet d'avenants à la présente convention.

ARTICLE 10 : Résiliation de la convention

La présente convention peut-être résiliée en cours d'application par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de trois mois en cas de :

- restructuration de bâtiments du lycée ;
- non-reversement par la collectivité bénéficiaire du paiement des repas ;
- non-respect du nombre et de la qualification du personnel mis à disposition ;
- pour tout motif d'intérêt général.

La présente convention peut être résiliée en cours d'application, par les autres parties, par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de six mois.

ARTICLE 11 : Règlement des litiges

En cas de désaccord portant sur l'application et/ou l'interprétation de la convention, les parties s'engagent à épuiser toutes les modalités de règlements à l'amiable. A défaut d'accord entre les parties, tout litige sera soumis au tribunal territorialement compétent.

Fait à..... le ……..……..

Le Président du Conseil Départemental
de la Côte-d'Or

Le représentant de la collectivité bénéficiaire

Le Proviseur du lycée

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC881021-DE

LISTE DES ENTREPRISES EXONEREES POUR L'ANNEE 2022

Nom		Adresse	CP	Commune
Les ateliers Pierre de Bourgogne (SA FRUCTICOMI)	5158	La corvée	21450	BAIGNEUX LES JUIFS
PETITARMAND PIERRE	9006	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
PETITARMAND PIERRE	9007	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
PETITARMAND PIERRE	9009	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
PETITARMAND PIERRE	9010	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
PETITARMAND PIERRE	9016	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
PETITARMAND PIERRE	9018	Rue de l'entrée du pont	21570	BELAN SUR OURCE
ENTREPRISE GILLET	9014	Petite rue de mosson	21570	BRION SUR OURCE
SIVOM de Montigny	5180	LA FAVORGE	21570	BRION SUR OURCE
SIVOM de Montigny	9030	route de Chaumont	21570	BRION SUR OURCE
EARL VALET Jean-Louis	5091	Le village	21290	BURE LES TEMPLIERS
MULLATIER Dominique (ébéniste MIGNOT Jean)	16	Rue de Balot	21330	CERILLY
Auchan	9012	Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
BRICOMARCHE (SCI du Haut Cheliff)	9013	Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
Etablissement BRUGERE	9001	2 Chemin de massingy	21400	CHATILLON SUR SEINE
Garage Renault STAR	0014	B Avenue E. HERRIOT	21400	CHATILLON SUR SEINE
GIFI	9014	Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
HP RAILLARD	5	Avenue de la Gare	21400	CHATILLON SUR SEINE
HP RAILLARD	7	Avenue de la Gare	21400	CHATILLON SUR SEINE
HP RAILLARD	4	Rue Jean Giono	21400	CHATILLON SUR SEINE
Leader Price (anc. Le Mutant)	9014	rue de la Feuillée	21400	CHATILLON SUR SEINE
LIDL		Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
SA FORTIS LEASE (chausséa)	9015	Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
SCI DOLY	9019	Av Noel Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
SCI PAPILLON (Intermarché)	1	Avenue de la Gare	21400	CHATILLON SUR SEINE
SCI PAPILLON (Intermarché)	3	Avenue de la Gare	21400	CHATILLON SUR SEINE
GEDIMAT		Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
SCI VIMETAL	9022	Av Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
SCI IMPASSE SARRAIL	9018	Avenue Noël Navoizat	21400	Châtillon sur Seine
SCHNEIDER Charles	5008	Champ Bossu		ECHALOT
SARL LIPIELLO Frères	5101	Sur Vaussenois	21290	ESSAROIS
Communes (perception)	3	rues des Moulins	21330	LAIGNES
MENDOZA SA	5539	Les vignottes	21330	LAIGNES
Mme MENDOZA Denise	5450	Les vignottes	21330	LAIGNES
Mme MENDOZA Denise	5516	Les vignottes	21330	LAIGNES
SCA Ste coopérative Agricole 110 Bourgogne	5536	LES SUILLERS	21330	LAIGNES
Groupement forestier de la Montqüe et de Ste Marie	5054	Bois de la Moncue	21400	MAISEY LE DUC
Groupement forestier de la Montqüe et de Ste Marie	5055	Bois de la Moncue	21400	MAISEY LE DUC
JULIEN Jean	5031	Les champs Pelle	21510	MINOT
PETIT Marc	9002	Rue de Beneuvre	21510	MINOT
PETIT Marc	9008	Rue du Beneuvre	21510	MINOT
SARL LOISIER Jean-Pierre	5	grande rue	21510	MINOT
SARL LOISIER	18	rue basse	21510	MINOT
ETS CALVANELLI	5	rue des plantes	21400	MONTLIOT ET COURCELLES
ETS CALVANELLI	5 BIS	rue des plantes	21400	MONTLIOT ET COURCELLES
auchan (Flunch)	5132	Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	MONTLIOT-ET-COURCELLES
BERNARD Béatrice	13	rue de l'église	21400	MONTLIOT-ET-COURCELLES
SA STE GENERALE DES PIERRES	5050	Au petit nod	21400	NOD SUR SEINE
SC DE MAGNY	5067	Le village	21400	NOD SUR SEINE
BAL Liana			21290	RECEY SUR OURCE
Docteur PREVOST GUERIN	9005	Rue du Faubourg Saint Germain	21290	RECEY SUR OURCE
EURL TUPIN	5123	Le vaivrant	21290	SAINT BROING LES MOINES
auchan	5022	Les mousseleaux	21400	STE COLOMBE SUR SEINE
auchan	5023	La Pignotte	21400	STE COLOMBE SUR SEINE
MPRC SARL (McDonald's)		Les mousseleaux	21400	STE COLOMBE SUR SEINE
SCI NATURE (Aquar'aile)		ZA DE LA COMBE AUX LOUPS	21400	STE COLOMBE SUR SEINE
SCI MPB		Pré du vauesou	21290	TERREFONDREE
Entreprise Nicolas SCHMIT	5230	Les Fontenis	21400	VANVEY
SCI Les Roches (GMT)	5237	Les Fontenis	21400	VANVEY
Scierie CECCONI CHODAT	5237	Champ du terreau	21400	VANVEY
Scierie CECCONI CHODAT	5218	En la Charme	21400	VANVEY
SVO	5182	Les Laumes	21400	VANVEY
EARL de Faye	9002	Ferme de Fee	21520	VEUXHAULLES SUR AUBE
Menuiserie J.GENTY	5172	La Prairie basse	21290	VOULAINES LES TEMPLIERS
SCI de la Creuse	5231	Les Fontenis	21400	VANVEY
SCI de la Creuse	3	Les Fontenis	21400	VANVEY
SARL LOISIER	18	rue basse	21510	MINOT
Entreprise Gilles LAURENCEAU	5282	Bonne Fontaine	21520	MONTIGNY SUR AUBE

Entreprise à retirer des exonérations

MPRC SARL (McDonald's)		Actipole Avenue Noël Navoizat	21400	CHATILLON SUR SEINE
MPRC SARL (McDonald's)		Les mousseleaux	21400	STE COLOMBE SUR SEINE

LISTE DES PARTICULIERS EXONEREES POUR L'ANNEE 2022

Nom		Adresse	CP	Commune	Observations
Mr LALLEMANT Remy	5179	Pierre Chèvre	21400	AMPILLY LE SEC	Hangar isolé
MR Christian RADE	5145	LES ROCHES	21400	AMPILLY LE SEC	Hangar isolé
Mr MARS Michel	9005	impasse du soleil couchant	21400	CHEMIN D'AISEY	Hangar isolé
Mr MESTANIER Michel	5040	Hameau de Valfermet	21510	BELLENOD SUR SEINE	Pas de service de collecte
Madame FOUTOT	5027	Voie de Brion	21520	BISSEY-LA-CÔTE	Hangar isolé
Mr GRAPOTTE Robert	5106	LE VILLAGE	21330	BOUIX	Verger avac cabanon
Monsieur PIRIOU Jean	5020	Sous la foudre	21400	BUNCEY	Hangar isolé
Mr Gabriel ANCEL	5002	Combe Mouillot	21400	BUNCEY	RS à 700 m du point de ramassage
Mr COLIN Jean-Pierre	5001	En lallier	21400	BUNCEY	Hangar isolé
Mr COURSAT Jean-Pierre	5019	Combe Sanard	21400	BUNCEY	Pas de service de collecte
Monsieur QUATTROCCHI Fernand	9001	La Grande Dame Guie	21400	CHATILLON SUR SEINE	Pas de service de collecte
Mr Patrice SAMBROTTA	9003	Chemin de la Feuillée	21400	CHATILLON SUR SEINE	Hangar isolé
MASSON Anne-Marie	9001	LA combe Maréchaux	21400	CHATILLON SUR SEINE	Cabane de Chasse isolé
Mr POLLISSARD Jean-Claude	5045	Cessey	21450	JOURS LES BAIGNEUX	Pas de service de collecte
Mr PHILIPS Pierre	5448	Sous les vergers	21330	LAIGNES	Ferme isolée inhabitée
Mme TOFFANI Yvonne	9001	rue Suzanne Lamy Bret	21290	LEUGLAY	Hangar à usage profesionnel
JULIEN Jean	9005	rue de la petite Marie	21510	MINOT	Hangar
Mr Stéphane BRULEY	3	rue aux friands	21400	MOSSON	Entrepôt de bois
LIPPIELLO André	105	entre deux chemins	21400	Nod sur seine	Cabane de chasse
Mme SIMONOT Christiane	5080	Pré du Patis	21520	RIEL LES EAUX	RS non deservis
Mr Daniel BERTRAND		Prés Secs	21290	SAINT BROING LES MOINES	Cabane de Chasse isolé
TOUX Jeannine			21520	VEUXHAULLES SUR AUBE	Cabane isolée
Mr LE TOURNEUR	9001	Champ Robin	21520	VEUXHAULLES SUR AUBE	Cabane isolée
Mr THEWADEY Maurice	2		21450	VILLAINES EN DUESMOIS	Cabane de Chasse isolé
FEUVRIER Claude	5063	LES ANVERS	21520	COURBAN	Pas de service de collecte
CHAMBELLANT Roland	1	rue du Moulin	21510	BUSSEAUT	Ferme inahbitée

Envoyé en préfecture le 25/10/2021
Reçu en préfecture le 25/10/2021
Affiché le
ID : 021-242101434-20211014-CC881021-DE